



LE DEVOIR

La stratégie de Sharon s'enlise



REUTERS

LE REGAIN de violence au Proche-Orient et les représailles exercées par Israël contre les Palestiniens placent le premier ministre israélien, Ariel Sharon, dans une position de plus en plus inconfortable. De l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par l'état-major, tout le monde craint l'enlisement de sa stratégie, qui pourrait mener à un retrait désordonné à long terme. Nos informations en page A 7.

Montréal embauche une firme fondée par Tremblay

L'opposition crie au conflit d'intérêts

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La firme choisie par l'administration Tremblay pour organiser le Sommet de Montréal a été fondée et présidée par nul autre que... le maire, Gérald Tremblay. Un contrat de 850 000 \$.

Lors de sa réunion hebdomadaire, hier, le comité exécutif que préside Frank Zampino a en effet accordé un contrat à l'Institut pour le progrès socioéconomique (IPSE) afin qu'il appuie la Ville dans l'organisation et l'animation du Sommet de Montréal, un événement d'envergure qui se tiendra au début du mois de juin, tel que l'avait promis Gérald Tremblay lors de la dernière campagne électorale.

Le chef de l'opposition, Pierre Bourque, ne mâche pas ses mots et dénonce le «conflit d'intérêts patent» dans lequel le maire s'est placé. En plus d'avoir été, en octobre 1999, un des fondateurs de cet organisme sans but lucratif, Gérald Tremblay en a été jusqu'à

VOIR PAGE A 10: TREMBLAY

PERSPECTIVES

Minsk alors

Comment ils disent ça au juste, toutes les trois minutes en moyenne à la SRC, à CBC, à NBC, à RDS, à TSN? Qu'avec une feuille Bounce stratégiquement placée dans la sècheuse on améliore la fraîcheur du monde? Non, c'est pas ça. Ils disent qu'aux Jeux olympiques, tout peut arriver, il peut se produire n'importe quoi d'un centième de seconde à l'autre, on ne sait jamais jamais jamais, même Madame Minou aurait du mal à mettre un peu d'ordre par anticipation dans ce festin d'étonnement.

Voyez plutôt. Kelley Law se fait battre au pire moment, quand elle joue du curling sans lendemain.

Et puis, tout peut d'autant plus arriver qu'on a affaire à un tournoi de hockey si magnifiquement organisé qu'après trois matchs à se faire plus ou moins planter, on saute sur la glace comme si de rien n'avait été, devant une équipe qui avait été la meilleure jusque-là, une partie une seule, et comme ça se joue sur la patinoire ainsi que les poètes l'ont chanté, ben, tout peut arriver. Exemple au hasard: le Bélarus.

N'empêche que comme *Miracle On Ice: The Séquelle*, ça se place juste là. Ce fut d'ailleurs, s'en souvient-on, par le même score de 4-3 que les USA vainquirent jadis l'URSS. Et si je ne redoutais plus qu'une pénurie de Perrier limette le calembour vaseux, je vous dirais que j'entendis, vers 15h15, le cri incrédule en provenance de la grande plaine d'Europe orientale: Minsk alors.

Et si je n'étais un hyperréaliste, j'aimerais croire qu'Alexei Kalyuzhny, Eduard Zankovets et Vadim Bekbulatov seront sous peu invités à l'émission de Jay Leno. Mais bon, comme il y aura un autre Etats-Unis-Russie en pénultième affiche 22 ans plus tard, oubliez un peu cela.

Voilà tout de même qui ouvre une sacrée grande porte pour notre Canada à nous, qui, comme le mentionnait hier Michel Bergeron, savait qu'en cas de victoire contre la Finlande, il se trouverait en demi-finale à «jouer Bélarus». Ce qui ne signifiait toutefois pas qu'il ne fallait pas «respecter Bélarus», surtout au vu du fait qu'ils venaient tout juste de battre «les Suède».

VOIR PAGE A 10: MINSK



Curling: les Canadiennes renoncent à l'or

Page B 7

INDEX

Actualités..... A 2	Éditorial..... A 8
Annonces..... B 5	Idées..... A 9
Avis publics..... B 7	Les sports..... B 6
Bourse..... B 4	Mots croisés..... B 7
Culture..... B 8	Télévision..... B 9
Économie..... B 1	Météo..... B 5

Lancée l'automne dernier, la course pour un bloc de 500 mégawatts vendus à un taux préférentiel avait trois compétiteurs: Alcan, l'aluminerie Alouette et Alcoa. Québec annoncera le nom du vainqueur aujourd'hui.

La course aux mégawatts

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le gouvernement annoncera aujourd'hui le vainqueur de la course dans laquelle étaient inscrites trois alumineries pour l'obtention d'un fabuleux prix: 500 mégawatts à prix réduit, cadeau d'Hydro-Québec. Bien que l'on aurait jonglé pendant un temps avec l'idée d'augmenter l'offre d'électricité afin de permettre la réalisation d'au moins deux des trois projets présentés, le gouvernement aurait finalement jeté son dévolu sur un seul d'entre eux. La décision devrait être rendue publique en fin d'après-midi, au terme d'un conseil des ministres restreint.

Lancée l'automne dernier, la course pour le bloc de 500 mégawatts vendus à un taux préférentiel réservé à certaines grandes entreprises énergivores (tarif L) avait pour compétiteurs: la compagnie Alcan à Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'aluminerie Alouette de Sept-Îles ainsi que la compagnie Alcoa, dont le projet profiterait à la fois à Deschambault, dans la région de Portneuf, à Baie-Comeau, sur la Côte-Nord, à Bécancour, près de Trois-Rivières, ainsi qu'à Montréal.

En ce qui concerne le projet de l'américaine Alcoa, on promettait des investissements de deux milliards et la création ou le sauvetage de 800 emplois directs permanents auxquels s'ajouteraient 1700 emplois directs durant la période de construction. La proposition présentée au gouvernement viserait notamment à doubler les capacités de production de la compagnie à Deschambault (200 emplois), près de Québec, la modernisation et l'augmentation de la production de son aluminerie de Baie-Comeau (400 emplois sauvés), la création d'une usine de transformation de l'aluminium près de Deschambault ou de Bécancour (200 emplois) et la création d'un centre administratif à Montréal.

L'aluminerie Alouette a pour sa part fait miroiter un investissement de 1,3 milliard et la création de 350 emplois permanents, auxquels s'ajouteraient 2000 emplois durant le temps des travaux. Le projet viserait à doubler les capacités de production de l'usine de Sept-Îles, propriété d'un consortium européen et asiatique auquel appartenait encore il y a dix jours la Société générale de financement, avant qu'elle n'annonce la vente de sa participation de 20 % au troisième concurrent de la course, Alcan.

Beaucoup plus discrète que les deux autres, cette dernière s'est contentée hier d'assurer qu'elle continuait de défendre un troisième projet distinct. Ce dernier s'appuyait toutefois sur l'agrandissement de l'alu-

VOIR PAGE A 10: COURSE

Les infirmières dénoncent la loi antidéficit

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Alors que les crises se multiplient dans les hôpitaux, les infirmières pressent leurs employeurs et le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, François Legault, d'investir massivement pour alléger leurs tâches et, s'il le faut, de fermer des lits afin de faciliter la vie du personnel infirmier.

Hier, la présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ), Jennie Skene, a soutenu que la loi antidéficit du gouvernement avait de toute évidence des conséquences «désastreuses» sur les conditions de travail des infirmières. A son avis, le sous-financement du réseau est le principal responsable des crises d'effectifs infirmiers qui, ces dernières semaines, ont fait surface dans plusieurs hôpitaux.

«C'est clair qu'il manque de argent, c'est d'une clarté telle que personne ne peut le nier. Il faut investir dans la réorganisation du travail. Les infirmières n'en peu-

Le problème n'est pas que financier, répond Legault

VOIR PAGE A 10: INFIRMIÈRES

Vaccination et autisme: aucun lien confirmé

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Aucune preuve scientifique ne démontre l'existence d'une relation entre le vaccin de la rougeole et l'autisme. Une pléthore d'avis émis par diverses institutions réputées, comme l'Institute of Medicine des États-Unis, l'American Academy of Pediatrics et l'Institut national de santé publique du Québec réfutent catégoriquement l'hypothèse avancée par un gastro-entérologue britannique, le Dr Andrew Wakefield, selon qui la vaccination contre la rougeole induirait les symptômes de l'autisme chez certains enfants.

Cette hypothèse a suscité une vive controverse en Grande-Bretagne, au point de provoquer une chute radicale du taux de vaccination des enfants britanniques. Même le premier ministre Tony Blair a gonflé la polémique en refusant de révéler si son bambin avait reçu le vaccin suspect!

L'hypothèse du chercheur britannique n'était fondée que sur 12 cas

VOIR PAGE A 10: VACCINATION



Puis-je prendre un verre à sa santé?

Si la santé de votre enfant vous tient à cœur, Educ'alcool vous invite à ne pas consommer d'alcool durant votre grossesse.

C'est l'un des sujets abordés dans la brochure **La grossesse et l'alcool en questions**.

Vous y apprendrez entre autres quelles incidences peut avoir l'alcool sur le développement du fœtus et comment boire durant l'allaitement si vous désirez prendre un verre à l'occasion.

Cette brochure gratuite est publiée par Educ'alcool, le Collège des médecins du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. **Demandez-la à votre médecin**, commandez-la en appelant Educ'alcool au 1 888 ALCOOL-1 ou consultez-la sur le site www.educalcool.qc.ca.

Educ'alcool
*La modération
a bien meilleur goût.*

En collaboration avec

LE DEVOIR

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjpx
fm • montréal

Michel David

Le poids de la famille

Au moment où le PQ est aux prises avec de sérieux problèmes d'éthique, Jean Charest se serait assurément passé de ce pavé qui vient d'atterrir dans sa propre mare.

Aucune accusation n'a encore été portée contre son frère Robert, qui aurait touché de la Société immobilière du Canada (SIC) la jolie somme de 187 000 \$ sans avoir livré les services correspondants, mais la firme de consultants Samson Bélair, Deloitte & Touche, qui a effectué une vérification judiciaire, n'a pas la réputation de fabuler.

Pour des raisons assez difficiles à comprendre, il a fallu que le *National Post* révèle l'existence de ce rapport pour que la GRC, qui l'avait en sa possession depuis 1999, décide d'ouvrir une enquête, mais chacun sait que les voies de la GRC sont impénétrables.

Bien sûr, le chef du PLQ n'est pas responsable des faits et gestes de son frère, qui est de surcroît son aîné, mais la lettre signée par le vice-président et directeur général de la SIC, Michel Couillard, en date du 22 octobre 1998, l'implique bien malgré lui.

Dans cette lettre manuscrite produite en cour, M. Couillard informe son patron que le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, de même que son chef de cabinet, Jean-Marc Bard, «ont fortement suggéré que le contrat de consultation et de marketing de Robert Charest soit prolongé, étant donné que son frère allait maintenant sur la scène provinciale et que les libéraux fédéraux voulaient l'aider».

Le chef du PLQ est désormais mal placé pour capitaliser sur les malheurs du gouvernement Landry

Le chef du PLQ est désormais mal placé pour capitaliser sur les malheurs du gouvernement Landry

Le chef du PLQ est désormais mal placé pour capitaliser sur les malheurs du gouvernement Landry

Bien que les sondages soient présentement favorables au PLQ, plus personne ne s'enthousiasme de la performance de Jean Charest. Les libéraux doivent eux-mêmes faire de gros efforts pour se convaincre qu'il n'est «pas si pire».

Il faut cependant se souvenir des circonstances dans lesquelles il a débarqué sur la scène québécoise, en mars 1998. Quand Daniel Johnson a quitté la direction du PLQ, Lucien Bouchard était encore auréolé du brio qu'il avait manifesté durant la crise du verglas.

A ce moment, M. Bouchard semblait être en mesure de mener le PQ à une victoire éclatante, qui allait être suivie d'un référendum enfin gagnant. Au cours d'un grand ralliement au Palais des congrès, le 20 novembre, le premier ministre avait même évoqué publiquement un doublé de ce genre. Dans le camp fédéraliste, le climat était à la panique. «La meilleure chance de succès du séparatisme s'appelle Daniel Johnson», écrivait le magazine anglais *The Economist*.

Au lendemain de sa démission, M. Charest a pris la dimension d'un véritable sauveur. D'un océan à l'autre, on le suppliait d'aller terrasser le dragon séparatiste. Tellement que le chef conservateur s'est pris au jeu, se mettant à parler de lui-même à la troisième personne. Durant les quelques jours où il a fait mine d'hésiter, on lui aurait donné n'importe quoi pour qu'il accepte de plonger. Les rumeurs les plus folles couraient sur les trésors que le Canada anglais déposait à ses pieds.

Loin de moi l'idée de suggérer que M. Charest a inclus dans ses conditions la prolongation du contrat que la SIC avait accordé à son frère. D'ailleurs, rien ne laisse croire qu'il était au courant. Mais, de toute évidence, M. Gagliano a cru habile de miser sur son sens de la famille, ce qui en dit long sur sa propre conception de la politique. Dans son cas, parler d'une conception de l'éthique serait nettement un abus de langage.

L'imagination dont les libéraux fédéraux font preuve quand vient le temps de saboter les efforts de M. Charest tient littéralement du prodige. Passe encore qu'on lui ferme la porte au nez chaque fois qu'il ose réclamer timidement un semblant de reconnaissance du caractère distinct du Québec ou un minimum de respect de ses compétences. Après tout, le PLQ affiche la même intransigeance depuis plus de trente-cinq ans.

Cette histoire de contrat bidon accordé à son frère, soi-disant pour aider M. Charest, à en croire la lettre du vice-président de la SIC, relève carrément de l'imbécillité. Il est encore impossible d'évaluer l'impact que la pratique douteuse du lobbying par des amis du régime péquiste aura sur l'électorat, mais le chef du PLQ est désormais très mal placé pour capitaliser sur les malheurs du gouvernement Landry.

La prochaine fois que les libéraux se risqueront à évoquer l'affaire Bréard ou le nom d'André Desroches, qui aurait profité de ses liens d'amitié avec Gilles Baril pour favoriser ses affaires, on aura beau jeu de leur répliquer qu'ils ont au moins rendu les services pour lesquels ils ont été payés.

mdavid@ledevoir.com



Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a comparu devant ses pairs hier afin de s'expliquer sur ses déclarations contradictoires au sujet de prisonniers que les soldats canadiens ont faits en Afghanistan.

Prisonniers afghans

Eggleton réitère ses excuses mais assure n'avoir pas menti

Le ministre de la Défense dit avoir appris l'ampleur de l'implication des soldats canadiens le 25 janvier seulement

JOHN WARD
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Défense, Art Eggleton, s'est défendu, hier, devant un comité des Communes, d'avoir menti au Parlement relativement aux prisonniers afghans faits par les soldats canadiens.

Les membres du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre doivent déterminer si le ministre Eggleton a effectivement et sciemment menti aux parlementaires quand il a appris que des soldats canadiens avaient fait des prisonniers en Afghanistan.

«En aucun temps je n'ai eu l'intention de tromper la Chambre des communes», a déclaré le ministre hier, devant les membres du comité.

«Si c'est là la conclusion à laquelle on vient certains des membres de la Chambre, je le regrette et je présente mes excuses à la Chambre, à tous les membres de cette Chambre, pour tout propos que j'ai pu tenir qui aurait pu donner cette impression.»

Le ministre avait d'abord déclaré que c'est le 25 janvier qu'il avait appris l'existence de détenus; par la suite, il avait admis qu'il était au courant depuis le 21 janvier. Il n'a cependant pas fourni cette information au premier ministre Jean Chrétien avant la réunion du cabinet du 29 janvier, donc huit jours plus tard.

La veille, M. Chrétien avait refusé de dire quel sort serait réservé aux prisonniers faits par les soldats canadiens — seraient-ils remis aux forces américaines et obtiendraient-ils le statut officiel de prisonniers de guerre? —, prétextant qu'il s'agissait là d'une question hypothétique puisque aucun prisonnier n'avait encore été fait.

Hier, M. Eggleton a expliqué aux membres du comité qu'il avait été informé le 21 janvier que les soldats canadiens avaient participé à une «opération multilatérale» au cours de laquelle des Afghans avaient été faits prisonniers. Mais ce n'est que le 25 janvier qu'on l'a in-

formé «de la pleine mesure de l'implication des Canadiens dans l'opération», a-t-il nuancé.

Il a aussi dit regretter de ne pas en avoir informé plus tôt le premier ministre Chrétien et lui a présenté ses excuses. «Il n'y a pas un ministre qui souhaite placer le premier ministre dans une situation comme celle-là», a-t-il convenu.

C'est un député de l'Alliance canadienne, Brian Pallister, qui a été le premier à accuser le ministre Eggleton d'avoir menti à la Chambre, une affirmation grave et passible de sanction si jamais elle s'avérait.

M. Pallister soutient que M. Eggleton a agi de la sorte dans le but d'éviter qu'une querelle intervienne entre les membres du caucus libéral à propos du sort réservé à ces prisonniers. Certains libéraux ont contesté le fait que les forces canadiennes entendaient remettre d'éventuels prisonniers aux soldats américains.

Les détenus considérés comme des prisonniers de guerre doivent être traités en vertu de la convention de Genève.

Hier, lors de la comparution du ministre devant le comité, le député libéral John Harvard a demandé à M. Eggleton comment lui, un ministre expérimenté, avait pu sous-estimer l'importance de ce débat. «Pourquoi n'avez-vous pas reconnu qu'il s'agissait d'un dossier potentiellement explosif sur le plan politique?» lui a-t-il demandé. M. Eggleton a répondu que cette histoire avait éclaté alors qu'il était à l'extérieur du pays, au Mexique.

Il a de plus expliqué que sa méprise tenait à la publication d'une photographie à la une du quotidien *The Globe and Mail*, le 22 janvier, qui montrait des soldats en compagnie de prisonniers à Kandahar. La légende de la photo indiquait, à tort, qu'il s'agissait de soldats américains. C'est le 25 janvier qu'il a appris que la photo présentait des soldats canadiens, a-t-il précisé.

EN BREF

Jacques Léonard, professeur à l'UQAM

(Le Devoir) — L'ancien argentier du gouvernement Bouchard, Jacques Léonard, fait partie des nouvelles embauches de l'Université de Québec à Montréal. L'ancien président du Conseil du trésor s'est récemment joint à l'équipe de l'UQAM, au département de sciences politiques, et participera aux études du secteur de l'administration publique à titre de professeur associé. Ainsi, il ne donnera pas de cours mais participera notamment à des conférences et à des séminaires et poursuivra des travaux de recherche. Avant de quitter la politique, dans la foulée du départ du premier ministre Lucien Bouchard, M. Léonard occupait la présidence du Conseil du trésor et était ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique. Retraité de la vie politique depuis mars 2001, il est aussi associé-conseil chez Harel Drouin-PKF, un poste qu'il continuera à occuper.

Un ancien député du Bloc poursuit son parti

(Le Devoir) — L'ancien député du Bloc québécois dans la circonscription de Québec-Est, Jean-Paul Marchand, a déposé hier en Cour supérieure une action contre son ancienne formation politique pour diffamation et atteinte à sa réputation. A la mi-décembre, certains médias avaient rapporté que M. Marchand avait reçu une mise en demeure du Bloc qui lui réclamait plus de 36 000 \$ comme remboursement d'avances de fonds de la campagne électorale fédérale de novembre 2000. L'ancien député plaidera que cette sortie médiatique a été planifiée avec malice par les dirigeants du Bloc pour «semer le doute sur l'intégrité et la situation financière» du député, qui a siégé à la Chambre des communes de 1993 à 2000. M. Marchand réclame 630 000 \$ en réparations.

Chrétien continue de défendre Gagliano

(PC) — Le premier ministre Jean Chrétien n'a pas semblé importuner outre mesure en apprenant que le futur ambassadeur du Canada au Danemark, Alfonso Gagliano, devra témoigner devant un comité parlementaire. «C'est un homme extrêmement compétent qui a eu une grande carrière au Parlement. Ce n'est pas parce qu'on a été député qu'on ne peut pas faire un très bon diplomate. Au contraire», a indiqué le premier ministre en point de presse, à Munich. M. Chrétien est en Allemagne à titre de capitaine de la mission d'Équipe Canada. Rappelons que l'ex-ministre des Travaux publics, nommé ambassadeur lors du récent remaniement ministériel, avait été éclaboussé, quelques jours avant sa sortie du Parlement, par des allégations d'ingérence et de favoritisme. M. Gagliano attend toujours ses lettres de créance du Danemark, qui lui permettront de prendre place dans son nouveau bureau.

Opération de charme

(PC) — Le Québec tente une opération de charme pour attirer des immigrants français. L'an dernier, le Québec a réussi à attirer 4900 immigrants provenant de la France et on vise cette année à atteindre le nombre de 6000, a indiqué hier Manon Boucher, responsable du dossier à la délégation du Québec à Paris. Mme Boucher accompagne une demi-douzaine de journalistes français, provenant de quotidiens régionaux de France, qui visitent le Québec à l'invitation de la délégation du Québec. Le Québec a participé à plusieurs salons et expositions en France, notamment des salons sur l'emploi, le développement industriel et les technologies nouvelles, pour y promouvoir l'immigration. Par ailleurs, le ministère de l'Immigration a développé un site Internet où les Français peuvent trouver l'information requise. La stratégie d'attirer les Français vise à augmenter à 48% la proportion d'immigrants qui connaissent la langue française en arrivant au Québec.

Les succès du Québec

Munich (PC) — Le succès du Québec en Bavière semble avoir inspiré d'autres provinces canadiennes, qui ont inauguré officiellement hier un bureau d'affaires à Munich. Vouloir profiter au maximum de l'économie florissante de la capitale de la Bavière, l'Ontario et l'Alberta ont ouvert des bureaux de commercialisation, au sein du consulat canadien, qui servent de porte d'entrée pour leurs entreprises en Allemagne.

Grand solde

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie 100% laine ≈ tissus griffés	rég. 990\$ Solde 399\$
Manteaux importés d'Italie cachemire & laine	rég. 990\$ Solde 399\$
Parkas importés d'Italie doublés de polar	rég. 495\$ Solde 195\$
Pantalons 100% laine, importés d'Italie	rég. 195\$ Solde 99\$
Chemises 100% coton, importées d'Italie	rég. 125\$ Solde 60\$

1118, rue Sainte-Catherine O., 2^e étage, Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

GIORGIO
EMPORIO70%
ET PLUS

COMPLETS : 295 \$	MANTEAUX : 295 \$
VESTONS : 195 \$	JEANS : 75 \$
PANTALONS : 75 \$	CHAUSSURES : 65 \$
CHEMISES : 45 \$	CHANDAILS : 45 \$
GRAVATES : 25 \$	CUIR : 295 \$

LES COURS MONT-ROYAL

1455, RUE PEEL,
TÉL.: (514) 282-0022

• LES ACTUALITÉS •

Logement social

Les groupes communautaires craignent de se faire montrer la porte

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Trois importants regroupements du secteur de l'habitation sociale dénoncent les nouvelles règles qui présideront à la construction de logements sociaux au Québec. Les coopératives et les OSBL d'habitation devront partager le programme de subventions Accès Logis, qui leur était réservé depuis 1997, avec les Offices municipaux d'habitation, une structure parapublique.

La décision a été approuvée mardi au Conseil du trésor et fait retentir bien des hauts cris.

«C'est une aberration!», dit Marc Lamarche, président de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation. «Accès Logis est le seul programme qui finançait le logement fait par le milieu communautaire. Le gouvernement reconnaissait ainsi une façon de faire qu'on a bâtie depuis 30 ans. Et voilà qu'on est tassés!»

«Le communautaire, c'est la marque de commerce du Québec en matière de logement. Des études disent même que le reste du Canada devrait imiter cette formule. Le changement adopté est un véritable recul», dit de son côté Pierre Goyer, du Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation.

Dans les faits, le milieu communautaire a toujours accès aux subventions d'Accès Logis. Mais il sera en concurrence avec les Offices municipaux d'habitation (OMH), qui gèrent actuellement les HLM. Or ces OMH disposent de ressources et de personnel plus importants que les groupes communautaires. Ils sont aussi directement branchés sur les municipalités, qui doivent fournir une partie des fonds nécessaires à la construction de logements sociaux. «On ne se bat pas avec les mêmes armes», insiste Marc Lamarche.

Les groupes craignent aussi une bureaucratisation du loge-

ment social, comme on l'a vu dans le domaine de la santé, lorsque les CLSC ont peu à peu remplacé des initiatives communautaires.

C'est donc une façon unique de procéder qui est menacée, explique Marcellin Hudon, de l'Association des groupes de ressources techniques (les GRT) du Québec. Ces groupes ont été créés il y a plus de 25 ans pour aider le monde coopératif et communautaire à bâtir des projets viables dans le monde complexe de l'habitation, histoire d'éviter certaines erreurs des années 60 et 70.

«Le gouvernement est en train de tout désorganiser sans que l'on sache pourquoi»

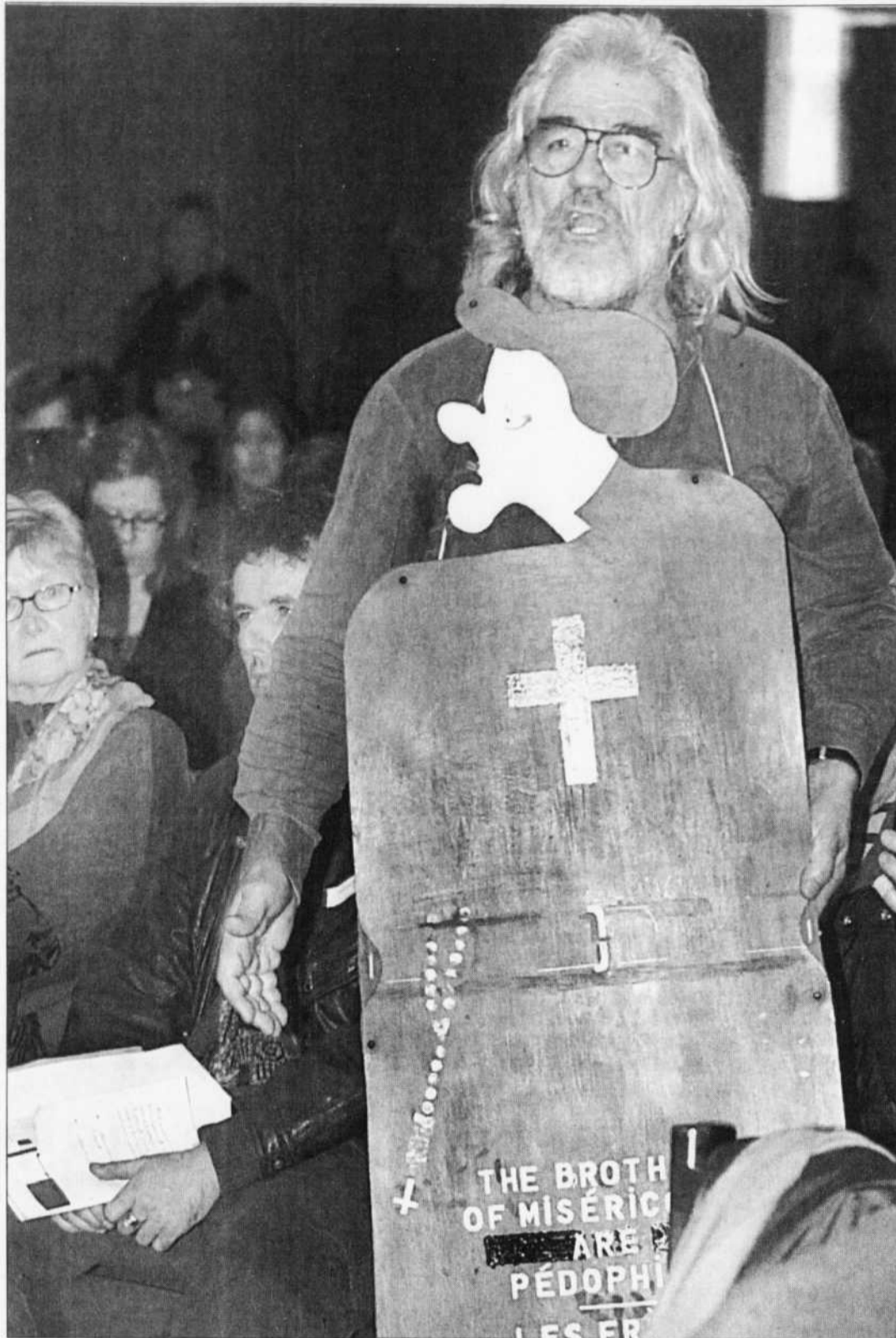
tionnait avec succès, et là, le gouvernement est en train de tout désorganiser sans que l'on sache pourquoi», explique M. Hudon.

«Tous les fonds d'Accès Logis étaient dépensés aux fins recherchées, sans que personne ne se mette de l'argent dans les poches et sans bureaucratie. On peut dire ça de combien de programmes gouvernementaux?», renchérit Marc Lamarche.

François Saillant, du FRAPRU (le Front d'action populaire en réaménagement urbain), déplore lui aussi la situation mais refuse de dramatiser.

«On aurait préféré qu'Accès Logis demeure entièrement communautaire. Dans le milieu, il y avait unanimité là-dessus. Mais au FRAPRU, on n'est pas indignés. On trouve plus important de se soucier du monde que de formules. Notre première préoccupation, c'est la crise du logement qu'on vit et à laquelle il faut répondre le plus rapidement possible.»

Portes ouvertes, portes fermées



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UNE QUINZAINE d'Orphelins de Duplessis exclus du programme d'indemnisation de Québec, dont Jean-Louis Hébert, ont profité de la journée portes ouvertes, hier au Palais de justice de Montréal, pour rappeler au public que les portes de la justice sont closes pour eux. Sous l'égide du Mouvement Action Justice, ils réclament une compensation pour les sévices physiques et sexuels qu'ils auraient subis dans les orphelinats et pensionnats tenus par les communautés religieuses dans le Québec de la Grande Noirceur. Ils poursuivent leur guérilla judiciaire et menacent de déposer une vingtaine de plaintes privées contre des frères de l'ancien pensionnat d'Huberdeau, «un nid de pédophiles», selon M. Hébert.

Conseils d'établissement

Tout ne tourne pas rond à la CSDM

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Alors que les résultats d'une enquête nationale révélaient cette semaine que tout baigne dans les conseils d'établissement, voilà que la Commission scolaire de Montréal confirme que 70 % de ses conseils sont boycottés depuis novembre par les enseignants.

Dans la foulée des négociations des enseignants en matière d'équité salariale, le syndicat lié à la CSDM, l'Alliance des professeurs de Montréal, exerce en effet toujours le boycottage des réunions des conseils d'établissement, et ce, depuis trois mois. «Les CE de 113 de nos écoles sont en effet boycottés, mais il y en a 61 où tout va bien», confirmait hier Claudette Lechasseur, porte-parole de la CSDM.

«Nous boycottons toujours les CE, c'est vrai», a renchérit le porte-parole de l'Alliance, Yves Parenteau. «Mais nous ne savons pas si ça paralyse l'ensemble des conseils parce que le quorum peut très bien être obtenu malgré notre absence.» Cette donnée était introuvable hier, tant le syndicat que la partie patronale se disant incapables d'établir le nombre de conseils d'établissement en fonction malgré l'absence des professeurs à la table, généralement occupée par des parents et du personnel scolaire autre qu'enseignant.

«Nous pensons que dans certains cas, ça ne rend pas le travail des directions d'école très facile pour consulter les enseignants», ajoute Mme Lechasseur. D'autres instances existent toutefois pour permettre l'échange avec les enseignants, assure-t-elle.

Cette nouvelle survient au moment où le fruit des travaux de chercheurs sur les CE — L'Enquête auprès des membres votants des conseils d'établissement des écoles du Québec — révèle que le taux de satisfaction à l'endroit du fonctionnement des conseils est très élevé.

Alors que divers boycottages s'opèrent à travers le Québec en réaction aux négociations entamées avec le gouvernement, seule l'Alliance des professeurs de Montréal, liée à la FSE-CSQ, continue de boycotter les conseils d'établissement.

Syndicalisme universitaire Une autre percée du SCFP

Après avoir négocié à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) la première convention collective qui reconnaît et gratifie la contribution essentielle des chargés de cours à l'enseignement universitaire, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) vient d'effectuer une autre percée, cette fois du côté de l'UQAM.

La nouvelle convention collective du personnel de soutien de l'UQAM prévoit la création de 100 nouveaux postes au cours des trois prochaines années, dont 60 en juin 2002. Un gain majeur en ces temps de compressions.

L'entente prévoit aussi la mise sur pied d'un régime d'assurance salaire et d'assurance médicaments pour le personnel à statut précaire, une première dans le réseau, de même que de nouveaux et importants budgets consacrés à l'amélioration ergonomique des postes de travail.

Le SCFP est aussi fier d'annoncer :

- la signature de la première convention collective des quelque 75 étudiants à l'emploi du Centre sportif de l'UQAM;
- l'arrivée d'un nouveau syndicat, celui des 14 auxiliaires d'enseignement et chargés d'encadrement aux cycles supérieurs de la Télé-Université;
- l'arrivée prochaine des 14 employés de l'Association des étudiants de l'Université Concordia.

Le SCFP, chef de file du syndicalisme universitaire

Une force
à dimension humaine

Une constitution pour le Québec

L'ancien juge Marc Brière veut fonder un mouvement citoyen non partisan

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'ancien juge au Tribunal du travail Marc Brière veut fonder le Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ) afin de faire éventuellement adopter par l'Assemblée nationale une constitution pour le Québec. L'idée, souvent émise dans les cercles souverainistes, doit faire l'objet d'un consensus non partisan, pense cet ancien militant du Parti québécois des tout premiers jours.

«C'est une condition préalable. D'ailleurs, la thèse que je mets de l'avant risque de déplaire à certains dirigeants du mouvement souverainiste. Cette question est au-dessus de l'agenda et des intérêts politiques.»

Il se dit personnellement favorable à une constitution québécoise qui changerait les institutions politiques afin d'inclure, notamment, une deuxième chambre à Québec, représentative des régions et des Premières Nations. Le 3 mars prochain, M. Brière a prévu une assemblée à Montréal pour créer le Mouvement qui devrait soutenir une stratégie en trois temps.

D'abord, estime-t-il, des juristes devront codifier et consolider ce qui existe dans la Constitution canadienne. «C'est ce qui est éparpillé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la loi constitutionnelle de 1982 et des lois provinciales.»

EN BREF

Le tabac mis en cause

(PC) — Des chercheurs ont prouvé que les bébés exposés à la fumée secondaire de tabac courent un risque plus élevé d'être victimes du syndrome de mort subite du nourrisson. On croyait auparavant possible que les nourrissons exposés à la fumée secondaire ou dont les mères avaient fumé pendant leur grossesse courent un risque accru de ce syndrome (SMSN). Or des chercheurs de l'université de Toronto et de l'université du Maryland ont prouvé la relation en comparant les tissus pulmonaires de bébés morts du syndrome avec ceux de bébés décédés d'autres causes. Les

Ensuite, il faudra établir des hypothèses de modifications et en discuter en commission parlementaire élargie. Enfin, l'Assemblée nationale devrait se saisir du projet pour le soumettre à la population par référendum.

«Des États américains et australiens ont une constitution, pourquoi pas nous? On a ce pouvoir dont on n'a rien fait, malgré l'impasse sur la question nationale.»

Le magistrat à la retraite souligne que des penseurs comme Guy Rocher, Jacques-Yvan Morin, Denis Monière et Daniel Turp se sont exprimés en faveur d'une constitution québécoise. Depuis une publicité placée dans *Le Devoir* récemment, M. Brière dit avoir reçu l'appui de Claude Béland, André Larocque, Corinne Côté-Lévesque, Jean Cournoyer, Yves Michaud, Suzanne Lachance, Pierre F. Côté et Denis Lazure.

Sa démarche s'inscrit en parallèle avec celle du Mouvement Démocratie Nouvelle, qui milite pour une réforme du mode de scrutin. Il va sans dire, ajoute-t-il, qu'une constitution québécoise comporterait des éléments de réforme du mode de scrutin en plus de modifier la loi électorale et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, bref tout un remue-ménage de nos institutions politiques.

«Je crois qu'il y a une vertu pédagogique et civique très grande à ce projet. Quand je parle de démarche et de valeurs républicaines, c'est pas la république des copains, ni la magouille. C'est la vertu.»

Les plus beaux tapis

Nous vous offrons l'une des plus importantes sélections des plus beaux tapis en provenance d'Iran, du Pakistan, de Turquie, de Russie et d'ailleurs, aux meilleurs prix possibles, le tout dans un cadre sympathique et décontracté. Des tapis neufs antiques et semi-antiques Aubussons, William Morris, Tabriz, Isfahan, Kashan, Bokhara et bien d'autres encore, tous d'authentiques tapis faits à la main. Nous acceptons également les commandes spéciales de tapis (toujours faits à la main) de toute les tailles, couleurs ou motifs, y compris pour les escaliers. Passez voir nos plus récents arrivages.

TAPIS D'ORIENT BASHIR LTÉE

8461, boul. Décarie, Montréal • (514) 735-1958

Ouvert de 10h à 18h du lundi au mercredi, de 10h à 19h les jeudis et vendredis et de 10h à 17h le samedi

Achat, vente évaluation, lavage à la main et réparations.

• LES ACTUALITÉS •

Derrière les barreaux

Les motards criminels auraient des amis chez les gardiens

Le ministre de la Justice a demandé une enquête

PRESSE CANADIENNE

Québec — La Sûreté du Québec enquête sur des allégations selon lesquelles des sympathisants des motards criminels auraient été embauchés comme gardiens de prison, a révélé hier le ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras.

Ces allégations ont été faites mardi en commission parlementaire par le président du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels, Réjean Lagarde. Le député de Saint-Laurent à l'Assemblée nationale, Jacques Dupuis, a soutenu détenir lui-même depuis un certain temps des renseignements allant en ce sens.

Les policiers rencontreront M. Lagarde pour l'interroger car celui-ci n'a fourni aucun détail pour étayer ses accusations.

«Je ne peux pas croire que c'est un pétard mouillé. Ce sont des allégations très sérieuses et on va aller au fond de cela», a dit le ministre Jutras.

S'il s'agissait d'un pétard mouillé, «imaginez la crédibilité des gens qui ont fait de tels énoncés», a poursuivi le ministre.

Des enquêtes de sécurité sont menées par les services correctionnels lors de l'embauche des gardiens de prison. L'enquête comprend la prise des empreintes digitales. Des vérifications sont ensuite faites sur les antécédents judiciaires des candidats.

Toutefois, on ne mène pas d'enquête de mœurs du même type que celle faite lors de l'embauche de policiers à la Sûreté du Québec, a précisé le ministre Jutras hier. Mais si jamais les allégations de M. Lagarde et du député Dupuis s'avéraient, il faudrait pousser plus loin les enquêtes lors de l'embauche de gardiens de prison.

Cependant, le ministre Jutras n'écarte pas la possibilité que toute l'affaire ne soit qu'un «pétard mouillé pour faire peur à la population».

Quant au député Jacques Dupuis, il a dit détenir des renseignements dans ce dossier depuis quelque temps mais il s'était bien gardé d'en parler jusque-là.

«J'avais cette information depuis quelque temps.



ARCHIVES LE DEVOIR

Mais avant de dévoiler des informations qu'on détient d'une source, on cherche à la faire confirmer. C'est ce que je cherchais à faire avant de la rendre publique», a dit le député Dupuis.

Devant la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi sur les services correctionnels, le président du syndicat des gardiens de prison, Réjean Lagarde, a déclaré: «On a un sérieux problème si on n'est pas en mesure de vérifier si la personne avec qui on travaille est une relation des Hells ou des Rock.»

A une question du député Dupuis qui lui demandait s'il avait déjà vu parmi le personnel des agents des services correctionnels des sympathies avec les groupes criminels, M. Lagarde a répondu: «C'est exact.»

Meurtre de Chelsea Capra-Craig, 14 ans

Le crime d'une mère malade

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Rachel Capra-Craig est prisonnière de son esprit torturé depuis si longtemps qu'il ne sert à rien de l'envoyer derrière les barreaux pour le meurtre de sa fille handicapée de 14 ans, Chelsea.

La femme souffre de troubles mentaux si aigus qu'elle ne peut être tenue responsable du meurtre devant la justice, a décidé hier le juge Fraser Martin.

Rachel Capra-Craig est détenue et traitée à l'Institut Pinel pour un «trouble délirant de nature paranoïde», selon le diagnostic de la psychiatre Renée Fugère. Elle sera transférée sous peu à l'aile psychiatrique de l'Hôpital général du Lakeshore, où elle demeurera en garde à vue pour une durée indéterminée. «On parle de plusieurs années de détention», a dit Mme Fugère.

La jeune Chelsea souffrait du syndrome de Rett, un désordre neurologique d'origine génétique. Incapable de marcher, de parler ou de manger des aliments solides, elle devait aussi être changée de couche une quinzaine de fois par jour. Avec un âge mental de deux ans et demi, diminuée par l'épilepsie et l'apnée, elle constituait une source de préoccupation constante pour la famille, et surtout pour Mme Capra-Craig, qui avait développé une relation de symbiose avec sa fille. Elle se disait même capable de prévoir ses crises.

Compassion

Les médias, *Le Devoir* y compris, ont vite évoqué l'hypothèse du meurtre par compassion lorsque les policiers ont retrouvé la fillette morte et la mère lourdement intoxiquée par les médicaments, le 19 mars 2001, au domicile familial de Pointe-Claire. Mais les pensées de la dame, telles que décryptées devant le tribunal, révèlent une fissure qu'aucun psychologue, psychiatre ou «voyant» n'a réussi à combler depuis près de 30 ans.

«Une vie empreinte de misérabilisme, de l'aveu même de la procureure de la Couronne, Hélène Morin. Sa fille aurait été normale qu'elle n'aurait pas agi autrement.» Ni la Couronne ni le juge Martin ne doutent de la folie de l'accusée.

Les premiers signes de délire paranoïaque sont apparus en 1997. Rachel Capra-Craig était convaincue que son mari, James Craig, violait sa fille, leur fille. Il suffisait que l'enfant lance un sourire à son père ou qu'elle passe son bras autour de son cou pour que cela confirme ses soupçons. La mère a même dénoncé son époux auprès de ses thérapeutes à l'époque, mais sans succès. Personne ne l'a crue.

La psychose est si forte que même sous médicaments, 11 mois après le meurtre, Mme Capra-Craig reproche toujours à Mme Fugère de ne pas la croire lorsqu'elle soutient que M. Craig était un père incestueux.

Solidarité

Les enquêteurs ont vite écarté M. Craig de la liste des suspects. Le corps de la fillette ne présentait aucune trace d'agression, comme l'a confirmé l'autopsie. Les taches suspectes retrouvées sur ses draps avaient été fabriquées par la mère, au moyen de médicaments dilués. James Craig n'a fait l'objet d'aucune accusation. Il a assisté hier aux audiences, «présent et solidaire», selon les termes de Marc David, l'avocat de Mme Capra-Craig.

Cinq personnes dans la famille de Rachel Capra-Craig ont déjà tenté de mettre fin à leurs jours, preuve d'une lourde prédisposition génétique à la maladie mentale. Les premiers signes de dépression chez la dame se sont d'ailleurs manifestés dans les années 70. Elle a souvent consulté des thérapeutes, qui lui ont offert «béquille après béquille», selon le psychiatre Jocelyn Aubut, sans que sa santé mentale ne s'améliore. La femme est issue d'un milieu violent, elle-même victime de viol, incapable de demander de l'aide. Les soins réclamés par sa fille se sont ajoutés au lourd fardeau qu'elle traîne depuis l'âge de la raison, si l'on peut dire ainsi.

Après avoir pris la décision de se suicider, en mars 2001, Rachel Capra-Craig a réalisé que la garde de sa fille reviendrait à son mari après sa mort. C'est pourquoi elle a pris la décision de la tuer, en la gavant de médicaments. Elle ne voulait pas la laisser à son «agresseur».

Des chauffards sont libérés trop vite

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les libérations des chauffards condamnés à la prison sont parfois trop hâtives.

Beaucoup de contrevenants ayant reçu une peine d'emprisonnement de 24 ou 36 mois sont libérés après avoir purgé un sixième de leur peine, soit en réalité après quatre ou six mois.

«Ces libérations n'ont pas l'effet dissuasif désiré. Quand il y a des décès et des blessés graves, nous ne voulons pas voir des sorties [de prison] à un sixième de la sentence», a déclaré hier la présidente de MADD Montréal, Theresa-Anne Kramer.

Cette dernière s'exprimait devant la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi sur le système correctionnel du Québec.

Le groupe MADD (Mothers Against Drunk Driving) est surtout répandu au Canada anglais et aux États-Unis; il lutte depuis 20 ans contre l'alcool au volant.

Les Obligations à taux progressif

Un investissement dont le rendement augmente chaque année.

10 ^e année	8,00%
9 ^e année	7,00%
8 ^e année	6,75%
7 ^e année	6,50%
6 ^e année	6,25%
5 ^e année	6,00%
4 ^e année	4,75%
3 ^e année	4,25%
2 ^e année	3,00%
1 ^e année	2,00%

LES
OBLIGATIONS
À TAUX
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Placements
Québec

On prépare l'avenir

- Achat minimum de 100 \$.
- Les obligations à taux progressif peuvent être détenues dans un compte REER ou hors REER.

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Coccoli
Maman

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

1007, RUE LAURIER OUEST,
OUTREMONT
TEL.: 274-2442

Boni de
1%
la première année
pour les nouveaux
fonds REER

Capital garanti
à 100%
par le gouvernement
du Québec

Venez nous
rencontrer :

Au Carrefour l'Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest
(voisin de Simons, niveau métro)

Jusqu'au 1^{er} mars inclusivement
• Lundi au vendredi: 10 h 30 à 16 h 30
• Samedi et dimanche: 13 h à 16 h 30

Appelez-nous !

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

• LES ACTUALITÉS •

Carte santé à puce

Une concentration inquiétante des données

La Commission d'accès à l'information estime que les marges de liberté des citoyens diminuent

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le projet de carte santé à puce confirme une «tendance qui s'alourdit» vers la concentration des données médicales entre les mains de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). L'an dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié 12 banques de données, dont quatre contiennent des renseignements cliniques nominatifs, à la RAMQ. Après un premier pôle de concentration de données au fisc, assistera-t-on à la création

d'un deuxième pôle à la Santé?

C'est la question qu'a lancée hier la présidente de la Commission d'accès à l'information (CAI), Jennifer Stoddart, lors de la comparution de l'organisme en commission parlementaire. «Ce qu'on nous propose [avec l'avant-projet de loi sur la carte santé], c'est une nouvelle concentration de données», a-t-elle constaté. Mme Stoddart se demande si cette concentration, qui verra le jour avec la création d'un mégafichier à la RAMQ qui contiendra les dossiers Carte santé de tous les Québécois, est justifiée.

Il y a deux ans, le gouvernement a modifié la Loi sur l'assurance-ma-

ladie afin de permettre à la RAMQ d'exploiter des données. Auparavant, c'est le ministère qui avait la garde des données cliniques et scientifiques tandis que la RAMQ, en tant qu'assureur du système et payeur, amassait des données sur la facturation des soins. Maintenant, on pourrait assister au croisement des données administratives et cliniques. «Nous voyons un danger parce que c'est la pré-condition pour utiliser des données de certaines manières pour lesquelles les citoyens n'ont pas donné leur consentement», a souligné Mme Stoddart.

Les banques contenant des renseignements nominatifs portent

sur l'hygiène mentale, les hospitalisations et les personnes qui ont souffert de tumeurs cancéreuses. La porte-parole de la RAMQ, Nathalie Pitre, a précisé hier que la Régie n'est que le gardien des banques de données que lui a confiées le ministère. Chacune de ces banques est étanche, ce qui empêche tout croisement des données dont le ministère a conservé le pouvoir de diffusion.

Après la création de ce deuxième pôle de concentration de données en santé, le gouvernement sera peut-être tenté d'en constituer un troisième dans le domaine de la justice en regroupant les données des

cours, des forces policières, des autorités carcérales, etc. «Depuis le 11 septembre, on voit une tendance à relier de plus en plus d'informations qui sont de nature de justice sur les citoyens», a dit Mme Stoddart. Cette concentration, «ça élimine nos marges de liberté», estime-t-elle.

La CAI a déposé son mémoire à la commission qui étudie l'avant-projet de loi sur la carte santé à microprocesseur. L'organisme comparaitra à la mi-mars. L'avant-projet de loi ouvre «toutes sortes de fenêtres», a signalé la présidente, et ne précise pas qui aura accès aux dossiers des patients et dans quelles circonstances.

Technologistes
médicaux

Les propos de Levine ont outré des employés d'hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les technologistes médicaux sont offusqués des déclarations récentes faites par le nouveau ministre délégué à la Santé, David Levine, et affirment que les laboratoires du Québec sont parmi les plus efficaces et les moins coûteux au pays.

«Le réseau de la santé n'a pas besoin d'un ministre qui concentre ses énergies sur la réorganisation de ce qui fonctionne déjà», a fait valoir hier Francine Genest, représentante de près de 80 % des 5000 technologistes répartis dans 120 établissements de santé.

Les technologistes ont été choqués par la position défendue par le ministre Levine, en entrevue lundi au *Devoir*, où il affirmait que la concentration de certaines activités, notamment de laboratoire, pourrait accroître l'efficacité du réseau. David Levine soutenait alors que les délais pour obtenir certains tests diagnostiques au Québec étaient tout à fait «inappropriés».

La porte-parole des technologistes a affirmé hier que le ministre a posé un jugement à l'emporte-pièce, sans connaître le fond du dossier. «Dans les urgences, les analyses sont faites dans l'immédiat, et les analyses de routine, dans la journée. Seuls des tests plus poussés, comme celui de la charge virale pour le VIH ou pour le virus de l'hépatite C, demandent des délais plus longs. S'il y a des délais, c'est dans la transmission des résultats. La moitié des laboratoires et plusieurs cliniques de médecins ne sont toujours pas informatisés. Il est là, le travail à faire», a-t-elle dit.

L'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec affirme que les laboratoires du Québec sont les plus efficaces au pays puisque le coût unitaire des analyses y est de 40 % moins élevé qu'en Ontario. De 1996 à aujourd'hui, le nombre d'analyses réalisées dans les laboratoires de biologie médicale au Québec a augmenté de 23,5 % alors que les coûts globaux, eux, n'ont augmenté que de 6 %. «S'il y a un secteur efficace dans le réseau de la santé, c'est le nôtre», soutient la porte-parole.

Par ailleurs, l'APTMQ affirme que le projet de créer de grands laboratoires à haut volume, idée prônée par les groupes d'intérêts pharmaceutiques, est tout à fait dépassée et s'est avérée peu rentable ailleurs. «Les États-Unis ont emprunté cette voie et la réévaluent aujourd'hui», dit Mme Genest. L'expérience montre que le transport des échantillons fait augmenter les coûts et qu'il faut malgré tout maintenir des laboratoires dans chaque hôpital pour les urgences et les malades hospitalisés.

Santé: Monique Bégin réclame plus d'argent d'Ottawa

LE DEVOIR

Pour stabiliser la situation du système de soins de santé au Canada, le gouvernement fédéral devrait augmenter sa part du financement jusqu'à 50 % des coûts, comme c'était le cas il y a 25 ans, estime l'ancienne ministre fédérale de la Santé, Monique Bégin.

«Nous devrions revenir à l'esprit d'un partage 50-50 des coûts» des services de santé entre Ottawa et les provinces, a-t-elle affirmé, hier à Ottawa, dans le cadre d'un cycle de conférences organisé à l'occa-

sion du 30^e anniversaire de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) de Montréal.

«Bien que le gouvernement fédéral ne sera pas en mesure de participer immédiatement à hauteur de 50 % de l'ensemble des coûts des soins de santé, ajoute-t-elle, sa part devrait être établie au début à 25 % et augmenter sur la base de sa capacité financière, en ayant à l'esprit que les provinces ont besoin d'un financement stable et prévisible.»

Mme Bégin recommande également que le financement destiné aux services de santé soit rétri-

ré du Transfert social canadien.

A titre de ministre de la Santé dans le gouvernement libéral, c'est Mme Bégin qui avait fait adopter, en 1984, la Loi canadienne sur la santé. Cette loi établit cinq critères que doivent respecter les provinces pour continuer à recevoir du financement fédéral. Tous les services de santé (intégralité) doivent être couverts par le régime, accessibles et universels, les bénéfices du régime doivent être transférables d'une province à l'autre et placés sous la responsabilité d'une administration publique.

Mme Bégin croit le moment venu de revoir la loi tout en maintenant les critères qu'elle contient, en précisant cependant leur définition, surtout celle des critères d'intégralité et d'administration publique.

Une augmentation du financement fédéral devrait en outre impliquer un élargissement de la couverture des régimes d'assurance-maladie et faire l'objet d'un financement distinct, croit-elle.

La solution ne réside ni dans le transfert de points d'impôt aux provinces, comme le réclament le gouvernement du Québec et le

chef du PLQ, Jean Charest, ni dans le retrait du gouvernement fédéral du domaine de la santé, soutient Mme Bégin.

Le transfert de points d'impôt représente une perte de pouvoir fiscal pour le gouvernement fédéral et réduit la capacité d'Ottawa d'exiger le respect de la Loi canadienne sur la santé, a-t-elle expliqué.

Enfin, il est impérieux de définir de nouveaux mécanismes de «gouverne» du système de santé au Canada. Selon elle, le système de santé n'est pas en crise, mais ses modalités de gouverne le sont.

Canada

deux offres conçues spécialement dans l'intérêt de votre portefeuille.

ces obligations d'épargne sont en vente pour un temps limité seulement.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA

2,00% 3,00% 4,25% 4,75% 6,00%

AN 1

AN 2

AN 3

AN 4

AN 5

ÉMISSION 25 - TAUX ANNUEL COMPOSÉ DE 3,99% APRÈS 5 ANS

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA

1,30% 2,75% 4,00%

AN 1

AN 2

AN 3

ÉMISSION 76 - TAUX ANNUEL COMPOSÉ DE 2,67% APRÈS 3 ANS

C'est le moment ou jamais d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Les taux intéressants appliqués aux Obligations d'épargne du Canada et aux Obligations à prime du Canada en font un **excellent choix pour les REER**. Les deux titres jouissent de l'**entière caution** du gouvernement du Canada, assurent **rendement garanti** et **flexibilité** tout en ne comportant **aucuns frais**.

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps alors que l'Obligation à prime du Canada peut être rachetée annuellement. Achetez-les en ligne, par téléphone ou à votre institution bancaire ou financière. **Faites de votre REER un placement solide.**

Pour acheter en ligne ou par téléphone, consultez www.oec.gc.ca ou composez 1 888 773 9999 respectivement.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps. Pour obtenir un reçu officiel applicable à l'année d'imposition 2001, consultez notre site Web ou renseignez-vous sur les dates limites par téléphone.

Ottawa crée les bourses Pierre-Elliott-Trudeau

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral investit 125 millions dans la création de bourses d'études doctorales et postdoctorales qui porteront le nom de Pierre Elliott Trudeau.

Le ministre de l'Industrie, Allan Rock, a annoncé la création de ces nouvelles bourses pour les étudiants en sciences humaines, hier, au côté de Sacha Trudeau, le plus jeune fils de l'ancien premier ministre.

Le jeune homme a souligné que cet hommage rendu à son père permettait de perpétuer les idéaux défendus par Pierre Elliott Trudeau tout au long de sa carrière.

«Ces bourses vont changer le pays, a souligné Sacha Trudeau en conférence de presse. Dans 10 ou 20 ans, elles vont nous amener une nouvelle génération de Canadiens extraordinaires qui vont faire entendre leurs voix plus clairement ici et ailleurs. Le monde a besoin de mieux entendre la voix du Canada.»

Les nouvelles bourses Pierre-Elliott-Trudeau, de 50 000 \$, seront versées chaque année à 25 étudiants pour qu'ils poursuivent leurs recherches dans des domaines comme les droits de la personne, la justice sociale, le Canada et le monde ainsi que les rapports de l'être humain avec son environnement.

LE DEVOIR

LE MONDE

La campagne présidentielle française est lancée

Jospin est officiellement candidat

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Paris — C'était le secret le plus mal gardé de France. Neuf jours après le président Jacques Chirac, le premier ministre Lionel Jospin a annoncé hier sa candidature officielle à l'élection présidentielle.

Cette déclaration précipitée de quelques jours, puisqu'elle était attendue ce week-end, vient lancer officiellement la campagne électorale déjà officiellement en cours depuis deux ou trois semaines. C'est sans surprise que les Français ont donc appris hier que l'élection des 21 avril et 5 mai prochains serait un duel à deux opposants: Jacques Chirac et Lionel Jospin.

«Aujourd'hui, je suis candidat à l'élection présidentielle», a déclaré le premier ministre dans le style laconique qui le caractérise. Faisant allusion à son adversaire, qui exploite depuis quelques jours le thème de l'insécurité, Lionel Jospin dit vouloir restaurer «l'esprit de responsabilité, fondement de l'autorité». Face à un président accusé de changer d'opinion comme il change de chemise, il veut «placer la responsabilité au cœur de l'action publique».

Danger d'abstention

Ce faisant, Lionel Jospin s'engage dans des termes plutôt généraux à réduire le chômage et les inégalités de revenus, à vaincre l'insécurité, à moderniser le pays et à faire de la France un «promoteur de la régulation internationale». Conscient du danger de l'abstention, notamment chez les jeunes, il s'engage à «faire reculer l'indifférence et la résignation» à l'égard de la politique.

Ce n'est qu'à 17h45 qu'une simple dépêche à l'AFP a annoncé la nouvelle. Les rumeurs sur la date précise de l'annonce n'ont pas filtré avant l'après-midi. Dans la matinée, Lionel Jospin avait participé au conseil des mi-

nistres. Il avait ensuite fait ses adieux aux parlementaires de l'assemblée nationale, dont la session se termine aujourd'hui. Il s'était ensuite adressé aux maires des grandes villes pour leur expliquer que les propositions de son adversaire sur l'insécurité étaient déjà en œuvre.

Soucieux de projeter l'image d'un simple citoyen face à un président soupçonné d'avoir profité de l'immunité que lui procurent ses fonctions, Lionel Jospin a répondu brièvement aux questions des journalistes devant sa résidence parisienne. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il s'expliquera en détail à la télévision.

Selon deux sondages paraissant aujourd'hui dans *Le Nouvel Observateur* et *Le Point*, les deux principaux candidats sont toujours à égalité. Jacques Chirac ne jouit donc plus de l'avance qui avantage traditionnellement le président sortant. Jamais le total des voix de droite n'a été aussi faible sous la V^e République. Selon *Le Point*, les Français jugent Jospin plus honnête (67 % contre 41 %) et plus crédible (57 % contre 48 %). Celui-ci doit cependant craindre le faible report des voix des petits partis de gauche.

A droite, plusieurs députés ont jugé «désinvolte» et «pantouflarde» la manière un peu froide dont Jospin a annoncé sa candidature, sans s'adresser directement aux électeurs. Pour Jean-Louis Debré, porte-parole du RPR, cette élection doit restaurer «l'autorité de l'Etat, de plus en plus contestée par l'insécurité». Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR, a vu dans cette déclaration précipitée une réaction de «panique».

Le troisième homme de l'élection, Jean-Pierre Chevènement, a déclaré que «le débat commence». «Je suis à l'aise, je ne crains rien», a-t-il ajouté avant de rappeler ses craintes que «les deux candidats sortants

n'occupent l'essentiel de l'espace médiatique».

Le congrès socialiste qui doit officiellement désigner Lionel Jospin devrait se dérouler le dimanche 3 mars. La première grande assemblée est prévue le 7, à Lille, immédiatement après la sortie d'un livre d'entretiens avec Lionel Jospin (*Le Temps de répondre*). L'auteur-compositeur Jean-Jacques Goldman a déjà prêté une de ses chansons (*Ensemble*) à la campagne socialiste.

A 64 ans, Lionel Jospin se décrit lui-même comme «un rigide qui évolue, un austère qui se marre et un protestant athée». Il devra combattre l'image de froideur et de distance qui lui colle à la peau malgré un bilan plutôt positif.

L'élection présidentielle opposera donc les mêmes adversaires que celle de 1995. Actif en politique depuis plus de 30 ans, Lionel Jospin avait été élu à la tête du gouvernement lors de la dissolution ratée de

1997. Réputé rigide et bagarreur, il a longtemps caché son passé trotskiste, récemment admis du bout des lèvres à cause de l'insistance de la presse.

«Chasse» ouverte

Le candidat socialiste fait face à un président de 69 ans qui termine un mandat de sept ans, dont cinq de cohabitation (la plus longue de l'histoire). Malgré les graves soupçons de corruption qui pèsent sur lui, Jacques Chirac garde la sympathie des Français, qui lui reprochent surtout de changer régulièrement d'opinion et de se contredire.

La réaction la plus colorée à l'ouverture officielle de la campagne est venue du leader d'extrême droite Jean-Marie Le Pen: «Désormais, les lièvres sont sortis de leur gîte. Il va falloir commencer la chasse.»



Lionel Jospin

Reconstruire Goma

Le CECI annonce une aide de 800 000 \$

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Sur la lave encore fumante qui a emporté il y a un mois le cœur de Goma, les Congolais ont commencé à reconstruire. Hier à Montréal, le CECI (Centre canadien d'étude et de coopération internationale) a annoncé un plan d'aide à la reconstruction de 800 000 \$ destiné aux 17 000 familles qui ont tout perdu dans la catastrophe.

Dix-sept mille familles font 100 000 personnes — le quart de la population urbaine. L'immense coulée de lave qui a enseveli le centre-ville suivant l'éruption dans la nuit du 17 au 18 janvier dernier du volcan Nyiragongo a détruit des quartiers densément peuplés et le noyau commercial de Goma. Ainsi que des dizaines d'écoles primaires et trois écoles secondaires, 27 cliniques, 76 pharmacies, une partie de l'aéroport, la plus grande partie de la cathédrale, dont ne tient plus debout qu'un mur, et deux des principales institutions financières. Tout se trouve maintenant sous trois mètres de lave dont la température dépasse encore parfois les 200 degrés Celsius. On évalue que 60 % des infrastructures ont été rasées et que la fumée et la poussière volcaniques ont détruit 40 % des récoltes dans la région.

Le plan d'aide en deux volets du CECI préconise, sur une période d'application de six à huit mois, la création d'un fonds social pour la reconstruction d'écoles, de maisons et de centres de santé. Il prévoit ensuite l'établissement d'un fonds de crédit, par l'entremise d'institutions financières coopératives, pour aider les agriculteurs et les petits producteurs qui ont perdu leurs outils de travail et dont les efforts seront mis à contribution pour reconstruire la ville. Le CECI ira chercher 500 000 \$ auprès d'organisations d'aide internationales. Il lancera hier une collecte de fonds publique pour amasser les 300 000 \$ restants (on peut téléphoner à Urgence Goma au 1 877 875-2324).

Ce qui ne veut pas dire que les habitants de Goma «se sont tournés les pouces en attendant l'aide internationale», affirmait hier un représentant du centre, André Bourque, qui rentre tout juste d'une mission en République démocratique du Congo (RDC), un pays par ailleurs déchiré par la guerre. «La société civile a mis sur pied des comités de crise dès le lendemain de l'éruption, dit-il, alors que les grandes organisations humanitaires avaient tout simplement foutu le camp. Il a fallu une semaine avant que les premiers secours commencent à arriver.»

Depuis des années, Goma a eu son lot de difficultés: elle a été «hôtesse» de deux millions de réfugiés hutus fuyant le Rwanda entre 1994 et 1996 et le quartier général de deux rébellions depuis 1996. Après l'éruption du Nyiragongo, «la population de Goma s'est rapidement ressaisie», affirme M. Bourque, et les besoins de première urgence ont été bien assurés.

Le défi maintenant consiste à reconstruire un centre-ville. Il y a la question du comment, mais celle aussi du lieu où reconstruire. La tendance lourde parmi la population — traumatisée — de Goma est de vouloir spontanément retourner vivre là où elle se trouvait avant la catastrophe, même s'il s'agit d'une région volcanique très agitée. Où? La question est fondamentale et les gens y réfléchissent, mais personne encore ne saurait y répondre, dit M. Bourque.

EN BREF

Le pilote d'EgyptAir aurait été suicidaire

Washington (AFP) — L'enquête sur le crash du Boeing d'EgyptAir va conclure que seul un acte intentionnel du copilote peut expliquer le plongeon de l'avion dans l'océan Atlantique, au large des côtes américaines, qui a fait 217 morts en octobre 1999, a-t-on appris hier de sources proches de l'enquête. La version finale de ce rapport d'enquête doit être entérinée officiellement dans les tout prochains jours par les cinq membres du Bureau national américain de la sécurité des transports (NTSB), a-t-on précisé de mêmes sources.

Prison de feu



REUTERS

AU MOINS 373 PERSONNES sont mortes hier dans la plus grande catastrophe ferroviaire qu'ait jamais connue l'Égypte: l'incendie d'un train bondé de familles qui se rendaient aux fêtes annuelles du Grand Bairam. Le premier ministre Atef Ebeid a affirmé que l'incendie, qui a détruit sept des seize wagons du train, à 70 km au sud du Caire, a été provoqué par des réchauds utilisés par des voyageurs. Mais plusieurs rescapés de la catastrophe ont affirmé à l'AFP qu'ils n'ont vu personne utiliser de tels appareils. L'incendie a démarré dans la partie arrière du train, qui a poursuivi sa route sur plusieurs kilomètres, avant d'être stoppé, obligeant de nombreux passagers à sauter des portes et des fenêtres. Mais la plupart des autres voyageurs se sont trouvés prisonniers du train.

Tournée asiatique

Bush n'a pas l'intention d'envahir la Corée du Nord

REUTERS

Séoul — Le président américain, George W. Bush, a déclaré hier qu'il n'avait pas l'intention d'abandonner sa politique de fermeté à l'égard de Pyongyang, mais a assuré qu'il ne comptait pas envahir la Corée du Nord.

S'exprimant après deux heures de discussions avec son homologue sud-coréen à Séoul, il a ajouté qu'il soutenait la politique de rapprochement de Kim Dae-jung à l'égard de la Corée du Nord (dite «Sunshine Policy») et qu'il était prêt au dialogue, en dépit de ses profondes inquiétudes concernant les armes de destruction massive de Pyongyang.

Kim a également appelé les autorités nord-coréennes à répondre rapidement à la «proposition sincère de dialogue» de Séoul et Washington, lors d'une cérémonie avec Bush à la gare de Dorasan, qui se trouve sur une ligne ferroviaire coupée depuis la guerre de Corée (1950-53). A cette occasion, le chef de l'exécutif américain a exhorté Pyongyang à ouvrir ses frontières avec le sud de la péninsule.

Bush a également dévoilé sa vision d'une péninsule coréenne unifiée et pacifiée, où «aucune nation ne devrait être une prison pour son propre peuple».

«Les gens des deux côtés de cette frontière veulent vivre en liberté et dans la dignité, sans la menace de la violence, de la famine et de la guerre, a-t-il dit, ajoutant que, lorsque ce serait le cas, «tout le peuple coréen trouvera en l'Amérique un ami fort et de bonne volonté».

Le chef de l'Etat américain avait récemment qualifié la Corée du Nord de maillon d'un «axe du mal» favorisant le terrorisme. Au cours de sa conférence de presse avec Kim, Bush a toutefois tenu à préciser qu'il n'avait pas d'intentions belliqueuses à l'égard de Pyongyang. «Je souhaite dialoguer avec la Corée du Nord, j'ai fait cette offre auparavant, mais je n'ai pas reçu de réponse, a-t-il dit. Nous sommes des gens pacifiques. Nous n'avons pas l'intention d'envahir la Corée du Nord [...] Nous sommes purement défensifs.»

La Corée du Sud est la deuxième étape, après le Japon, de la tournée de six jours en Asie de Bush, qui doit encore le conduire en Chine aujourd'hui et demain.

Rumsfeld: le Pentagone ne ment pas

AGENCE FRANCE-PRESSE

Salt Lake City — Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a assuré hier à Salt Lake City que le Pentagone disait «la vérité» et n'entendait pas «désinformer le public ou la presse».

«Le Pentagone ne fait pas de la désinformation vis-à-vis de la presse étrangère ou de quelque autre média», a déclaré M. Rumsfeld, qui rendait visite aux soldats américains chargés de la sécurité aux Jeux de Salt Lake City.

Il était interrogé sur des révélations faites mardi selon lesquelles le département de la Défense envisagerait de diffuser de fausses informations à l'étranger, dans le

cadre d'une nouvelle stratégie de communication liée à la guerre contre le terrorisme.

Interrogé pour savoir si le Pentagone avait l'intention de le faire, il a répondu sèchement: «Non.» «Les États-Unis respectent depuis longtemps certaines pratiques en matière d'informations diffusées auprès du public et nous avons l'habitude de faire en sorte que ce que nous disons au public est exact et correct», a-t-il ajouté.

Il a insisté sur le fait que «les responsables gouvernementaux, le département de la Défense, le secrétaire et les gens qui travaillent à mes côtés disent au peuple américain et au monde la vérité».

Il n'a pas exclu, en revanche,

d'utiliser de «manipulation tactique» dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. «Le terme manipulation est intéressant parce qu'il serait faux d'utiliser ce mot dans tout autre contexte qu'une manipulation de type stratégique ou tactique», a-t-il dit.

Il a cité en exemple le cas où «les forces spéciales américaines préparent une action contre un chef d'al-Qaïda quelque part en Afghanistan et veulent venir de l'Ouest». Elles pourraient faire en sorte que les personnes visées «soient amenées à penser que l'action va venir du Nord plutôt que de l'Ouest. Il s'agit d'une manipulation tactique», a précisé le secrétaire à la Défense en parlant «d'influence stratégique ou d'opérations liées à l'information».

Le spectre du Sud-Liban

La stratégie d'Ariel Sharon s'enlise

La violence au Proche-Orient a atteint des sommets, faisant 24 morts en 24 heures, ce qui n'a pas empêché le premier ministre israélien, Ariel Sharon, d'annoncer hier soir son intention de reprendre contact avec certains hauts responsables palestiniens. L'aviation israélienne a bombardé de nouveau en soirée des positions de la Sécurité palestinienne à Gaza, à Rafah et à Jénine. Les États-Unis se sont déclarés «profondément troublés» par le regain de violence, pressant de nouveau Yasser Arafat de faire cesser la violence.

CHRISTOPHE AYAD
LIBÉRATION

Jérusalem — Ou va Ariel Sharon? La multiplication des attaques meurtrières contre l'armée et les colons de ces derniers jours le place dans une situation difficile et met au jour les limites de sa stratégie.

Dimanche soir, de retour après une grippe qui l'avait tenu écarté des affaires pendant près d'une semaine, le premier ministre israélien avait convoqué un cabinet de sécurité plus long que de coutume pour examiner de «nouvelles méthodes» destinées à contrer l'efficacité croissante des attaques palestiniennes. En une semaine, un kamikaze palestinien avait en effet réussi à s'introduire au cœur d'une colonie de la Cisjordanie avant de se faire sauter et des groupes armés avaient réussi à faire sauter à Gaza un tank de type Merkava 3, l'un des modèles les plus renforcés au monde — l'épaisseur du blindage atteint par endroits un mètre — et conçu d'après les enseignements des années passées au Sud-Liban.

Le Sud-Liban, c'est d'ailleurs le scénario qui inquiète aujourd'hui Israël. De l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par l'état-major, tout le monde est d'accord — même si c'est pour des raisons contradictoires — pour éviter l'enchaînement fatal enlèvement-perles croissantes-démoralisation qui se terminerait à long terme par un retrait désordonné. Certes, le contexte, l'enjeu ne sont pas les mêmes, mais il est un chiffre qui n'a pas manqué de frapper les esprits: en quinze mois d'intifada, autant d'Israéliens (civils et militaires confondus) ont été tués par les Palestiniens que de soldats au Sud-Liban par le Hezbollah en quinze ans.

Certains proposent d'interdire aux diplomates étrangers de visiter Yasser Arafat à Ramallah. Le général Gershon Yizhak, commandant en chef pour la Cisjordanie, a évoqué très sérieusement hier l'idée de réduire le nombre de points de passage (il y en a actuellement près de 280 en Cisjordanie), qui sont autant de cibles, et de regrouper un plus grand nombre de soldats sur les postes stratégiques des routes conduisant à Israël. Accessoirement, il s'agirait aussi d'alléger la pression sur la population civile palestinienne, qui est à bout de nerfs...

En attendant l'issue des débats, les représailles d'hier avaient un fort goût de déjà vu. En plus violent: bombardements aériens de postes de sécurité palestiniens; «assassinats ciblés», cette fois-ci de policiers au lieu d'activistes; destruction de maisons et tirs sur des civils; courtes incursions destinées à appréhender des activistes.

Le problème d'Ariel Sharon aujourd'hui, c'est qu'on ne voit pas ce qu'il pourrait faire de plus, à moins de changer radicalement de stratégie. «Le gouvernement Sharon n'a pas de solution militaire au terrorisme palestinien et à la violence», écrivait dimanche Zeev Schiff, le chroniqueur militaire du quotidien *Haaretz*. Hier, l'analyste Gideon Samet signait un article dans le même journal sous le titre «Le début de la fin, peut-être». «Il y a une demande croissante pour une nouvelle approche politique plutôt que l'insistance bêtue du gouvernement et de l'armée à choisir l'option militaire», expliquait-il en ajoutant: «La force aveugle n'a fait qu'attiser la violence.»

Conscient de ses limites

Ariel Sharon sait que sa marge de manœuvre est étroite. La droite lui demande d'opter pour des solutions radicales et parle de réoccuper ou d'expulser les Palestiniens. La gauche estime qu'il faut soit une séparation unilatérale, soit une issue politique. Sa rhétorique d'ordre purement sécuritaire le condamne à continuer de bombarder des bâtiments officiels vides quand ils ne sont pas déjà détruits, à multiplier les «assassinats ciblés», qui entraînent des attentats suicide en représailles, à faire pression sur une Autorité palestinienne qui n'a plus d'autorité et dont l'activité principale se résume à verser des salaires. Hier, le premier ministre a lui-même expliqué, devant le groupe parlementaire du Likoud, les limites qu'il se fixait: «Je n'ai pas l'intention de renverser l'Autorité palestinienne.» La ligne rouge lui a été fixée lors de sa dernière visite à Washington, qui ne veut pas d'un Proche-Orient en guerre au moment où Bagdad et Téhéran sont dans la ligne de mire.

Yasser Arafat aussi le sait et est convaincu que le temps joue pour lui, d'autant plus que la récente vague d'attentats palestiniens s'est concentrée sur les colons et l'armée — sans que l'on sache s'il s'agit d'une stratégie commune à tous les groupes —, des cibles beaucoup moins controversées que les civils sur le territoire israélien. Le Hamas est d'ailleurs étrangement peu actif en ce moment, sans que l'on sache s'il a été durement touché par les «assassinats ciblés», s'il prépare une opération spectaculaire ou s'il se conforme à un accord passé avec les partis «laïques». En tout cas, le président palestinien ne cache plus à ses visiteurs qu'il attend le mois de novembre, où de nouvelles élections pourraient avoir lieu en Israël.

D'ailleurs, tout le monde attend: Yasser Arafat attend qu'Ariel Sharon tombe, Benjamin Nétanyahou (son grand rival au sein du Likoud) attend son heure, Benjamin Ben Eliezer (le leader du Parti travailliste et ministre de la Défense) peaufine son image de «dur» en attendant de monter dans les sondages et Shimon Peres (le ministre travailliste des Affaires étrangères) attend que les Européens soutiennent le plan de paix qu'il a mis au point avec Abou Alaa (le président du Conseil législatif palestinien). Quant à Ariel Sharon, il attend une guerre des États-Unis contre l'Irak, qui lui donnerait les mains libres.

É D I T O R I A L

Une pénurie récurrente

Devant la pénurie de main-d'œuvre particulièrement criante à certains moments de la journée dans quelques hôpitaux montréalais, les infirmières ont entrepris des moyens de pression. Malheureusement, le problème est chronique et appelle des solutions structurelles qui ne peuvent être mises en place que progressivement. En attendant, tous doivent pousser à la roue pour atténuer le mal.

Reprenons depuis le début. Au milieu des années 90, il y avait trop d'infirmières au Québec et le taux de placement des jeunes diplômées ne dépassait pas 50 %. À tel point que Québec décida de restreindre les admissions dans les collèges avec la complicité de l'Ordre des infirmières, qui est allé jusqu'à demander la fermeture de la technique au profit du seul baccalauréat.

Mais voilà: alors qu'on avait prévu une diminution sensible de la demande pour la profession en marge du virage ambulatoire, la chute ne s'est matérialisée que partiellement. De sorte qu'avec le départ de 4000 infirmières pour la retraite à la fin de la décennie et la baisse de fréquentation de la technique dans les collèges, au moment même où la population vieillissante rendait plus lourde la tâche du personnel en place, le réseau a plongé dans une crise qui pourrait désormais durer des années. Le problème est donc majeur et n'affecte pas seulement le métier d'infirmier. Plusieurs autres professions de la santé se retrouveront bientôt dans cette situation: pharmaciens, physios, ergos, inhalos, etc. Le thème était même à l'ordre du jour de la dernière conférence des premiers ministres de la Santé, à Vancouver, fin janvier.

Les autorités en sont donc conscientes et plusieurs moyens sont mis en œuvre pour contrer ou à tout le moins atténuer les effets de cette

pénurie. Certains ne peuvent être que temporaires, telle l'augmentation des primes pour les heures supplémentaires, dont on connaît les effets pervers sur la santé du personnel après quelques semaines seulement. D'autres, par contre, sont permanents. Ainsi, depuis un an, les hôpitaux ont embauché plus de personnel de soutien pour libérer les infirmières d'une partie de leurs tâches. Dans quelques hôpitaux, on a réévalué le recours aux infirmières auxiliaires, du moins là où les infirmières techniciennes et bachelières n'étaient pas encore parvenues à les chasser de leur territoire. Dans les cégeps, on a évidemment relevé le nombre des admissions et fait mousser la profession, mais on a aussi créé un DEC accéléré de deux ans pour les adultes détenant déjà un premier DEC.

Malheureusement, cela ne suffira pas. Il faut trouver autre chose encore, ce qui ne sera pas plus facile. Par exemple, hausser le taux de diplomation, qui n'atteint même pas 60 % dans les collèges cinq ans après le début des études; revoir le traitement des infirmières qui acceptent des postes réguliers à temps plein, la nuit et le week-end, dans des unités spécialisées; revoir aussi l'organisation du travail afin de réduire le nombre de postes à temps partiel et sur appel. Là encore, les choses ne sont pas simples puisque ce sont souvent les infirmières elles-mêmes qui refusent les centaines de postes réguliers pour leur préférer un travail sur appel aux seules heures intéressantes de la journée. Les institutions ne doivent pas encourager la prolifération des postes coupés, d'autant que leurs titulaires sont beaucoup moins stables et disponibles, contrairement à ce qu'on aurait pu croire.

Le secteur de la santé fera face à des pressions énormes au cours des prochaines années: pressions financières, certes, mais pressions de main-d'œuvre aussi. Le nombre de jeunes aux études diminue, les choix de carrière augmentent. Si nous voulons que les hôpitaux attirent des diplômés en nombre suffisant, il faudra consentir à en faire des milieux de travail aussi accueillants et enrichissants que les autres. Ce qu'ils ne sont plus.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Le mal est fait

Le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a beau nier qu'il n'était et qu'il n'est pas question de distiller des mensonges dans les médias étrangers, le mal est fait. Sa crédibilité et, de facto, celle de son gouvernement sont fortement entachées depuis que le *New York Times* a publié une information selon laquelle, dans les jours qui ont suivi les attentats du 11 septembre, un organisme au mandat singulier a été mis sur pied. Il s'agit de l'Office of Strategic Influence, à la tête duquel les autorités avaient nommé le général Simon P. Worden.

Avant toute chose, il faut préciser certains aspects ou, plus exactement, remonter le fil de l'histoire récente en matière d'information. Sous l'administration Carter, une réforme fut menée pour mettre un terme à certaines opérations. Dans le cadre de cette refonte, le législateur décida que la confection de légendes par la CIA et le Pentagone serait interdite. Autrement dit, si une ou des personnes à l'emploi de ces organisations travaillaient à la confection de mensonges, elles seraient passibles de poursuites. Dans un deuxième temps, on se rappellera qu'à la suite de la chute du mur de Berlin, le budget de Voice of America avait été réduit à peu de chagrin.

Dans la foulée des attentats du 11 septembre, les bonzes de l'armée, Rumsfeld à leur tête, ont jugé qu'ils n'avaient pas d'instrument propre à relayer efficacement la propagande. Entre l'interdit imposé aux instances conventionnelles et l'absence d'intermédiaire susceptible de modeler, par le biais des ondes, une défense acceptable des actes commis dans le cadre de la guerre au terrorisme, le Pentagone a donc créé ce bureau de désinformation. Au début, il s'agissait de faire ce que tout le monde fait de par le monde, soit de la propagande classique. Mais voilà qu'à la faveur des travaux effectués pour mettre sur pied ce bureau, de petits malins, des as de la techno, ont ciselé des protocoles d'information conçus pour diffuser le mensonge à grande échelle. Pour cela, on a notamment engagé la firme de relations publiques Rendon Group, qui compte, parmi ses clients, la CIA et la famille royale du Koweït.

Toujours est-il qu'on entendait diffuser ces fictions par l'intermédiaire des agences Reuters et France-Presse ainsi que par le truchement de sites Internet, au risque de contaminer les quotidiens américains. Cet épisode illustre de manière lamentable ce proverbe formulé par on ne sait plus quel général: «La première victime de la guerre est la vérité.»

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

SIGNÉ WAYNE GRETZKY, UN NOUVEL UNIFORME POUR SE FAIRE AIMER...



L E T T R E S

Le pouvoir de nos élus

Gil Courtemanche nous parle avec beaucoup de justesse de l'ingratitude du métier de politicien et du peu de pouvoir (réel) de nos députés élus à l'Assemblée nationale (*Le Devoir*, 16 février 2002).

Mais la perte de pouvoir de nos élus va beaucoup plus loin au Québec. A son arrivée au poste de premier ministre, sous les «judiciaires» conseils de son vice-premier ministre Bernard Landry, Lucien Bouchard (pour qui j'ai beaucoup de respect) a modifié la structure de son équipe de ministres en les transformant en «ministres délégués».

On a peu parlé, depuis, de cette légère modification. Mais dans les faits, les ministres délégués relèvent dorénavant d'autres «super-ministres». Ce fut le cas à l'époque de Bernard Landry, où tous les ministres délégués relevaient désormais de lui.

Et une fois premier ministre, notre homme a maintenu cette structure qui ne fait que miner le pouvoir formel des ministres, avec par exemple les postes de ministre délégué relevant de Mme Marois, ministre des Finances! À mon avis, il y a ainsi trop de pouvoir concentré entre les mains de quelques-uns et on peut se poser des questions sur l'autonomie relative de nos ministres délégués. Rappelons-nous que certains (comme Daniel Paillé, alors ministre de l'Industrie) auront démissionné de leur poste devant cet assujettissement pour le moins humiliant et infantilisant de leur pouvoir réel...

Johanne Barrette
Saint-Jérôme, février 2002

La culture, un environnement

J'ai lu avec une certaine tristesse le texte que François Ricard a écrit à la suite de la parution d'une chronique de Louis Cornélius sur l'enseignement de la littérature. J'y ai décelé une

ironie évidente mais surtout un irrespect des idées de l'autre qui augure bien mal pour la poursuite du débat.

Or celui-ci n'est pas dénué d'intérêt. Ce dont il est question, c'est la notion de culture littéraire, laquelle n'est qu'une des facettes de la culture tout court. Qu'est-ce que c'est que cette culture? Quelle en est la nature, la composition, l'importance pour chacun de nous?

La culture — dont les principales composantes sont la littérature, la musique, la peinture, l'architecture, l'art, donc, mais aussi les sciences et les techniques — est un environnement. Un environnement pour l'être et la pensée, tout comme la nature est un environnement pour l'être et l'action.

Or la découverte de son environnement, quel qu'il soit, doit se faire, ne peut se faire, ne peut avoir de sens et de réalité que si elle va du proche au lointain, du particulier à l'universel. On ne peut comprendre Racine qui si on sait un peu ce que c'est que l'amour et la passion. On ne peut comprendre Corneille si on ne sait pas ce que c'est que l'honneur et le courage. Tout écrivain n'a de signification pour nous que dans la mesure où l'on peut rattacher son expérience à lui à notre expérience à nous.

Proust, qui était un homme extrêmement cultivé à son époque, baignait dans sa propre culture, et c'est à partir de Combray qu'il découvrait Venise. Racine, Corneille, Voltaire, Montesquieu, La Fontaine, Rimbaud, Verlaine, Baudelaire, Camus, Jean-Paul Sartre, Marcel Pagnol vivaient dans des environnements culturels qui leur étaient particuliers et qu'ils remodelaient d'ailleurs avec leurs œuvres. Tous ces écrivains français étaient d'abord et avant tout locaux avant de devenir régionaux, puis universels.

Je pense que nous avons ici au Québec une littérature qui mérite qu'on la reconnaisse. Notre patrimoine littéraire commun est déjà au moins aussi riche par certains aspects (et notre patrimoine culturel est bien plus riche de façon générale) que l'était celui

des Français à l'époque de Louis XIV. Non, nous ne retrouvons pas les mêmes gemmes — et c'est normal. Mme de Sévigné et Gabrielle Roy ne sont pas du même monde et n'utilisent pas, pour s'exprimer, les mêmes modes, les mêmes méthodes, le même langage. Mais son univers est le nôtre et il ouvre aussi sur le large.

Je suis convaincu que l'état d'infériorité dans lequel nous tenons notre propre culture est la cause de bien des maux, chez les jeunes en particulier. Quête de sens et quête d'identité ne font qu'un.

Intellectuels du Québec, vous dont le rôle premier est de nous révéler à nous-mêmes, redonnez-moi le plaisir, la grâce et la fierté d'être québécois francophone!

Ca urge!
Claude Guay
Sherbrooke, 16 février 2002

Quand on sème l'injustice et supporte l'indéfendable

J'ai récemment pris connaissance de la lettre des 60 intellectuels américains qui veulent justifier la supposée «guerre juste» menée par leur pays contre l'islamisme radical répandu semble-t-il dans une quarantaine de pays.

Il n'est pas question de justifier ici les attentats du 11 septembre, mais il manque une chose à la savante analyse de ces intellectuels. Ils auraient pu se demander quelle était la cause de la montée de cet islamisme radical. Ils auraient peut-être découvert qu'une des principales causes se trouve en Palestine.

Il y a là un peuple qui se fait littéralement voler son pays depuis plus de 50 ans, et ce, avec la bénédiction et le soutien des États-Unis. Quand on sème l'injustice et qu'on supporte l'indéfendable, il peut arriver que les retombées ne soient pas très agréables.

Guy Lapointe
Sherbrooke, 15 février 2002

R É P L I Q U E

L'État et les subventions

DANIEL JOHNSON

Le jeudi 14 février 2002, *Le Devoir* a publié un article intitulé «Faut-il une société d'État pour distribuer des subventions?» qui contient un certain nombre d'affirmations fausses à mon endroit.

D'abord, l'article affirme et rapporte que Gilbert Rozon serait un ami depuis 30 ans en raison de liens amicaux privilégiés avec ma famille. Or rien n'est plus faux car j'ai rencontré M. Rozon pour la première fois en 1990, alors qu'il présentait son projet aux différents niveaux de gouvernement.

On prend ensuite la peine d'ajouter que «les beaux sentiments commencent à porter fruits... à l'été 1990», alors qu'il n'y avait aucun tel «beau sentiment» entre M. Rozon et moi, comme je viens de l'écrire. J'ajoute que les annonces de juillet 1990 furent faites conjointement par le Québec, la Ville de Montréal et le gouvernement canadien avec l'accord des responsables concernés: des vérifications sommaires et faciles à faire auraient permis de découvrir que c'est comme ministre responsable de Montréal que je pilotais le dossier, que la documentation de soutien émanait, comme il se doit, du ministère des Affaires culturelles et que Lisa Frulla n'a pu manifester son désaccord comme ministre responsable, ayant été nommée à ce poste trois mois après les décisions et annonces en question!

Non seulement les vérifications les plus

simples n'ont pas été faites mais l'article verse dans la calomnie pour rapporter que mon frère serait intervenu auprès de moi pour influencer cette décision gouvernementale: mensonge pur et simple que cet énoncé car mon frère ne m'a jamais parlé de ce dossier, ce qui aurait pu être vérifié auprès de lui, de moi, de nos entourages de l'époque ou de quiconque nous connaît.

En fait, ces inexactitudes et faussetés ont toutes pour effet de ternir ma réputation et de laisser croire au public que je me laissais influencer par des considérations personnelles lorsque je décidais ou recommandais de dépenser des fonds publics, ce qui n'a jamais été le cas: ma réputation d'intégrité, comme celle de mon frère d'ailleurs, n'est plus à faire après plus d'un demi-siècle dans notre implication politique, dans nos activités professionnelles ou en affaires.

Je trouve déplorable que *Le Devoir* néglige les règles de rigueur qui s'imposent lorsqu'on traite de la réputation des gens et souhaite que vous saurez néanmoins faire bonne place à cette nécessaire mise au point.

Précisions du journaliste

Vous parlez d'«inexactitudes» et de «faussetés». Au contraire, nous maintenons ce que nous avons publié. Reprenons.

■ Au sujet de l'amitié liant Gilbert Rozon à

notre famille. Nous avons écrit que le fondateur et président du Festival Juste pour rire «entretient des relations privilégiées depuis trois décennies avec la famille Johnson, surtout avec Pierre Marc». Nous avons aussi cité Liza Frulla, ministre des Affaires culturelles au début des années 90, notamment sous votre gouvernement, disant que votre frère et Gilbert Rozon sont de «très, très grands amis, de toujours». Et c'est tout.

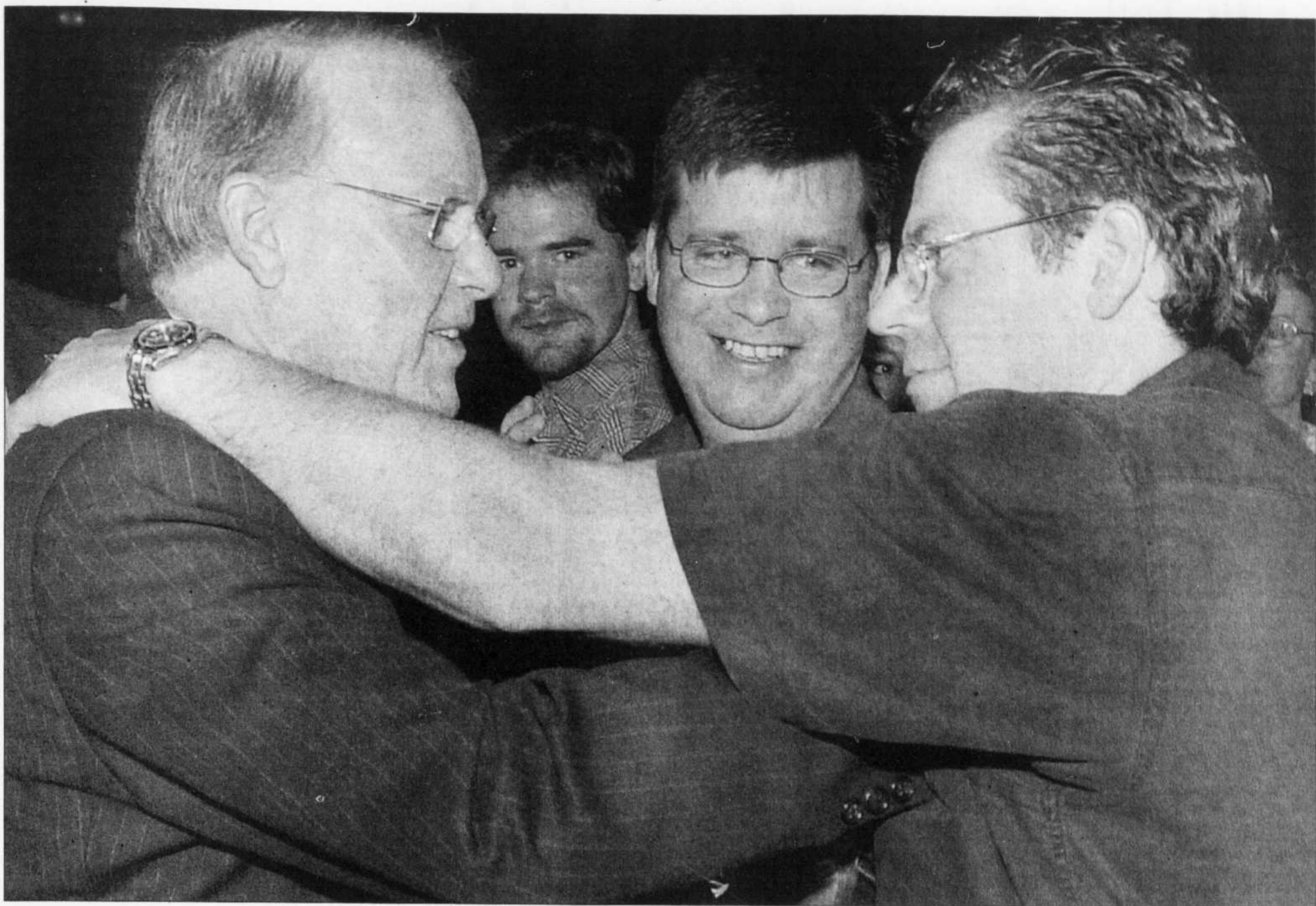
■ Au sujet de la chronologie de l'été 1990. Notre texte précisait que les avis des fonctionnaires du ministère de la Culture étaient alors déjà défavorables au projet de Musée Juste pour rire. Les avis tout autant négatifs de Mme Frulla («j'étais contre, contre, contre», dit-elle dans notre texte du 14 février) ont évidemment suivi sa nomination à titre de ministre, mais l'article ne prétendait pas le contraire.

■ Au sujet de l'intervention de votre frère, Pierre Marc Johnson. Cette information nous a été révélée par Liza Frulla elle-même. Voici la citation tirée du texte du 14 février: «Gilbert est vendeur, explique Mme Frulla. Il a vendu l'idée du musée à Pierre Marc. Il a été voir son frère au Conseil du trésor. On a été obligés d'embarquer. [...] Mais pour moi, ce n'est pas du lobbying. Pierre Marc Johnson n'a pas été rémunéré pour ses démarches. Dans ce cas, un chum a aidé un autre chum.»

Stéphane Baillargeon

IDÉES

Éthique et lobbying



À la suite des questions soulevées au cours des dernières semaines par les relations de certains de ses ministres, dont Gilles Baril (ci-dessus) et Sylvain Simard, avec des lobbyistes, le premier ministre Bernard Landry a annoncé la naissance d'un projet de loi encadrant la pratique du lobbying. Une fois de plus, la préoccupation éthique s'est imposée non pas de façon préventive mais plutôt de façon réactive dans le but de faire de la gestion de crise.

Le projet Landry est intéressant mais de grandes questions demeurent

Le conseiller en éthique devrait pouvoir compter sur une équipe d'importance

YVES BOISVERT

Professeur à la chaire Fernand-Dumont (INRS),
professeur associé à l'ENAP
et directeur du Laboratoire d'éthique publique

Il y a à peine un an, nous avons encore beaucoup de difficulté à convaincre les responsables des services publics québécois et nos élus de l'importance de prendre au sérieux les projets que nous étions à développer au Laboratoire d'éthique publique. Il aura fallu un rapport du Vérificateur général sur l'éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise (printemps 2001), une commission parlementaire sur le sujet (automne 2001) et un scandale politique sur l'acceptabilité ou non des liens étroits que peuvent avoir les lobbyistes et les membres du gouvernement avant que l'on accepte de reconnaître qu'il est plus que temps de réfléchir sérieusement à la question des liens entre l'éthique et le politique afin de revoir la culture politique qui prédomine dans les officines du pouvoir à Québec.

Une fois de plus, la préoccupation éthique s'est imposée non pas de façon préventive mais plutôt de façon réactive dans le but de faire de la gestion de crise. Si ce type de réaction a souvent le mérite de faire avancer de façon considérable le dossier de l'éthique et d'amener des projets audacieux sur la table, c'est une façon risquée de faire qui a trop souvent le défaut de ne pas aller au fond du problème. Si j'accueille favorablement le plan de travail que nous a présenté le gouvernement mercredi dernier, j'ai cependant de grandes inquiétudes sur la façon dont il va mener à bien ce travail afin de mettre en application son plan d'action. Il me semble que dans la précipitation actuelle, le gouvernement risque de laisser ouvertes plusieurs issues et de négliger les détails qui font qu'un mécanisme d'application d'une telle politique est efficace ou non. C'est dans cet esprit que j'analyserai le plan d'action du ministre Bégin et que je poserai les questions qui n'ont pas encore de réponse. Vous comprendrez que j'espère que le projet de loi qui sera déposé dans les prochains mois apportera des réponses à ces interrogations.

En présentant les grandes lignes du projet de loi qu'il déposera dans les prochaines semaines à l'Assemblée nationale, M. Bégin nous a laissé voir que le gouvernement a décidé d'intervenir à quatre niveaux.

■ Il veut d'abord s'assurer que les membres des cabinets, les ministres et les élus ne pourront plus abuser indûment des informations privilégiées qu'ils obtiennent à l'intérieur de leur fonction d'agent public afin d'en tirer des avantages personnels. Habituellement, ce type de «purgatoire», dit de l'après-mandat, vise à envoyer un message clair aux gens intéressés à accepter des charges publiques selon lequel leur démarche doit être guidée par l'intérêt commun et

non par l'intérêt particulier. Dans le cas du projet Bégin, il semble cependant y avoir une lacune: on traite ce dossier non pas dans le sens de la logique des conflits d'intérêts et de l'après-mandat (comme à Ottawa) mais uniquement dans une logique de contrôle de lobbying. Pourtant, il n'y a pas que dans des fonctions de lobbying qu'un responsable d'une charge publique pourrait abuser indûment des informations privilégiées qu'il a obtenues dans le cadre de son mandat public. Sans devenir lobbyiste, le titulaire de charge publique peut être tenté d'aller cogner à la porte d'une entreprise avec laquelle il a négocié un plan de subvention, d'une firme qui devrait obtenir l'aide d'un organisme public ou d'un OSBL qu'il aura aidé à mettre sur pied. C'est ce type de dossier qui a été soumis dernièrement au conseiller en éthique du gouvernement fédéral puisqu'il a dû juger si le nouveau poste de Brian Tobin dans une papetière posait un problème d'après-mandat.

À ce chapitre, il faut cependant être prudent afin de ne pas tomber dans une logique d'inquisition qui découragerait des personnes de qualité et de bonne volonté de faire le saut en politique ou dans des cabinets. Le Québec est une petite société qui pourrait sortir perdante d'une attitude trop rigide, voire intégriste. Tout est une question d'équilibre et de dosage; malheureusement, la logique purement juridique a de la difficulté à fonctionner dans une telle perspective. C'est pourquoi le conseiller en éthique aura un rôle névralgique puisqu'on devra lui donner une marge de jugement importante; nous y reviendrons plus loin.

■ La deuxième dimension importante du projet est l'enregistrement des lobbyistes. Sans entrer dans les détails, les documents de M. Bégin laissent présager que le registre devrait ressembler à celui d'Ottawa, où le lobbyiste s'enregistre lui-même, enregistre son client, le mandat, etc. Cependant, plusieurs questions demeurent: le gouvernement a-t-il prévu l'enregistrement de tous les types de lobbyistes (le lobbyiste salarié ou celui qui travaille directement pour le compte d'un OSBL) ou uniquement des lobbyistes-conseils (les professionnels qui travaillent pour une firme de relations publiques, une firme d'avocats ou d'ingénierie)? Les lobbyistes seront-ils obligés de présenter leur fiche particulière d'enregistrement aux décideurs publics auprès desquels ils feront des démarches s'ils désirent que ces derniers acceptent de les entendre? A-t-on prévu un mécanisme de validation de cet enregistrement afin que le responsable de la charge publique qui est démarché puisse s'assurer que cet enregistrement est valide? Des sanctions sont-elles prévues pour les agents publics qui ne valideraient pas cette information ou les sanctions sont-elles uniquement réservées aux lobbyistes?

■ Le troisième point est plus limpide que les deux premiers car il clarifie le type de rémunération qui sera permis pour le travail de lobbying. Il sera désormais interdit de se faire payer à pourcentage du contrat ou de la subvention que l'on aura obtenue. Cette clause est importante pour «civiliser» le travail des lobbyistes car, en ayant un contrat fermé dès le

départ, ces derniers seront moins tentés de violer les règles de la profession. Encore faut-il que ces règles soient limpides, ce qui n'est pas évident dans le projet de Québec.

Ottawa avait exigé que les lobbyistes se dotent d'un code de déontologie afin que la profession se donne des valeurs, des normes et des règles de fonctionnement. Le gouvernement Landry n'a pas dit clairement s'il en exigerait autant. S'il décidait de ne pas suivre Ottawa sur cette voie, il devrait cependant établir ces règles d'une façon ou d'une autre afin que chacun puisse savoir précisément la limite de la pression qui sera considérée comme acceptable et les types de comportements qui seront prohibés. Là-dessus, ni le registre ni le mode de paiement ne suffiront à établir de telles règles.

■ Le conseiller en éthique pourra éventuellement être appelé à établir ce type de précision; encore une fois, il sera alors nécessaire d'être le plus précis possible dans l'établissement de son mandat. Le mérite du projet Bégin est d'avoir compris qu'après les frasques d'Howard Wilson (conseiller en éthique du gouvernement fédéral), seul un lien direct avec le Parlement pourrait rétablir la légitimité d'une telle fonction. Mais le simple fait de rattacher le conseiller en éthique est insuffisant en soi; ce dernier doit avoir un mandat clair et les moyens d'atteindre les objectifs du mandat. Ainsi, je crois que le conseiller ne devrait pas être vu comme un individu isolé; au contraire, le seul moyen de rendre sa fonction effective serait de lui permettre d'avoir un bureau d'une certaine importance. On oublie trop souvent que derrière le Vérificateur général du Québec, il y a une équipe de plus de 200 personnes qui travaillent rigoureusement pour donner de la crédibilité à ses rapports. Si on croit vraiment à la nouvelle fonction de conseiller en éthique, il s'avère donc nécessaire de lui allouer les budgets nécessaires afin qu'il puisse réunir autour de lui une équipe d'hommes et de femmes qui croient en l'éthique gouvernementale et qui ont le goût de travailler à l'amélioration des mœurs politiques au Québec. Pour avoir enseigné l'éthique gouvernementale à de nombreux fonctionnaires à l'ENAP et à la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, je peux vous assurer que ce n'est pas le manque de volontaires sensibles à cette problématique qui devrait poser problème. J'ai en effet été étonné de voir à quel point le souci éthique est développé dans la fonction publique québécoise.

En plus de pouvoir compter sur une équipe de qualité, le conseiller en éthique devrait structurer son bureau autour de trois grands services indépendants qui auraient chacun des responsabilités particulières afin de permettre au conseiller de remplir son mandat.

1. Il devrait d'abord mettre sur pied un service de vé-

rification qui s'assurerait que les grands principes du projet de loi soient respectés. Ainsi, ce service aurait la responsabilité de gérer le registre et de mettre en place le mécanisme de suivi de ce dernier afin de s'assurer que la réalité des transactions qui se font entre les agents publics et les lobbyistes respectent ce qui a été enregistré. Il devrait encourager les lobbyistes à établir leur code de déontologie ou mettre en place les valeurs, les normes et les règles de comportement qui devront être suivies par ces derniers.

Ce service devrait également s'assurer que les agents publics qui quittent leur fonction respectent réellement le «purgatoire» imposé par le premier principe du projet Bégin. Afin d'éviter de sombrer dans une logique d'inquisition, il devrait agir avec beaucoup de discernement en gardant le cap sur les valeurs d'équité et de bien commun.

2. Le conseiller en éthique devrait également mettre sur pied un deuxième service qui aurait la responsabilité de faire des diagnostics sur les grands problèmes éthiques qui caractérisent le système politique. Ce service de diagnostic tenterait de tracer un état de la situation en matière d'éthique et devrait analyser les cas problèmes qui lui seraient soumis afin de mieux déterminer les mécanismes déficients ou les types de comportements qui ne sont plus acceptables. Le but de ce service ne serait pas de chercher des coupables mais plutôt de développer une approche préventive en matière d'éthique et de faire des recommandations au gouvernement afin qu'il puisse ajuster le système politique aux nouvelles réalités politiques ou aux nouvelles attentes de l'environnement social.

3. Le dernier service du Bureau du conseiller en éthique devrait être des plus actifs car il aurait pour tâche de développer la sensibilité éthique des responsables de charge publique afin d'en faire une donnée névralgique de la culture politique au Québec. Ce service devrait s'assurer que le gouvernement du Québec ait toute l'information nécessaire en matière d'éthique gouvernementale et devrait faciliter la circulation de l'information importante. Il devrait aussi offrir de façon régulière des séminaires de formation sur mesure pour les élus, les gestionnaires et autres agents publics qui ont à faire face à des situations difficiles. Ce dernier service devrait finalement être en mesure d'aider en tout temps les agents publics qui ont des doutes sur la portée morale de certaines décisions importantes qu'ils ont à prendre. Ce travail devrait se faire de façon confidentielle et ne devrait pas nuire au principe de responsabilité qui devient primordial à l'heure de la modernisation de l'administration et du service publics.

Enfin, soyons francs: si le gouvernement omet de donner au Bureau du conseiller en éthique ces deux derniers mandats, il y aura détournement de concept puisque l'esprit de l'éthique sera dissipé. Il serait alors préférable de parler du Bureau du responsable de l'enregistrement des lobbyistes.

Il faut
cependant
être prudent
afin de ne
pas tomber
dans
une logique
d'inquisition

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Bjily, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Gaud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires) LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Carrières, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Laheur, Claudette Béliveau (adjoïnte-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif) et directeur général.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

COURSE

Environ 250 alumineries, usines de pâte et papier, usines sidérurgiques, centres commerciaux ou grandes institutions publiques bénéficient présentement du

SUITE DE LA PAGE 1

minerie Alouette, mais aussi sur «un développement de ses activités de transformation au Québec, particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean», a déclaré son vice-président aux communications, Mathieu Bouchard.

Course aux mégawatts

La course aux 500 mégawatts d'Hydro-Québec s'est officiellement ouverte cet automne par un appel de soumissions lancé par le ministre des Finances, Pauline Marois. Son enjeu devait gagner de l'importance après la présentation publique, le mois dernier, du plan stratégique de développement d'Hydro-Québec, dans lequel la société d'État n'a pas caché sa réticence grandissante à accorder ces tarifs préférentiels. Elle révélait à cette occasion qu'elle ne disposait pas, à l'heure actuelle, des 500 mégawatts en question et que ceux-ci draineront la moitié de la puissance additionnelle qu'elle entend développer d'ici 2006 par la construction de nouvelles centrales. Elle a de plus reconnu que cet approvisionnement additionnel aux alumineries pourrait fort bien entraîner une hausse des tarifs pour l'ensemble des Québécois.

Environ 250 alumineries, usines de pâte et papier, usines sidérurgiques, centres commerciaux ou grandes institutions publiques bénéficient présentement du fameux tarif L d'Hydro-Québec. Son taux est présentement fixé à 3,7 ¢ du kWh, soit à peine plus de la moitié du prix de revient de l'énergie supplémentaire qu'Hydro-Québec prévoit produire dans les prochaines années et qui se situera entre 5 et 6 ¢ le kWh.

Souvent accusé d'accorder des faveurs à des entreprises qui n'exportaient, ni plus ni moins, que l'énergie électrique québécoise en ligots d'aluminium, le gouvernement avait cette fois laissé savoir aux trois alumineries en cause que leurs projets devaient obligatoirement comprendre un volet de deuxième et de troisième transformation pour avoir des chances d'être retenus. On a également exigé que ces projets puissent se mettre en branle cette année même.

La compétition entre les compagnies n'a pas manqué de soulever les passions dans les régions directement concernées. A Sept-Îles, politiciens et gens d'affaires ont critiqué le gouvernement pour avoir soudainement arrêté cet automne des discussions bien entamées avec l'aluminerie Alouette afin de pouvoir inviter ses concurrents à se lancer eux aussi dans la course. On a assisté à un même ralliement des forces dans les régions de Baie-Comeau, de Deschambault et de Trois-Rivières. Une campagne publicitaire a ainsi été menée dans les grands quotidiens. Une tournée a également été organisée auprès des principaux médias.

«On ne veut pas dire que cette électricité appartient plus à Baie-Comeau qu'ailleurs, a expliqué hier à cette occasion le maire de Baie-Comeau, Claude Martel, même s'il se peut très bien qu'elle soit produite à côté de chez nous. Ce que l'on dit, c'est que le projet d'Alcoa sauverait notre région et aiderait toutes les autres qui sont concernées.»

«Depuis dix ans, des grands projets dans Portneuf, il n'y en a pas eu, a renchéri son collègue de Deschambault, Jacques Bouillé. Les gros investissements se sont faits beaucoup plus dans l'est de Montréal. Il faut absolument s'assurer que cette fois, s'il y a des investissements qui se font au Québec, on sera entendus... et exaucés.»

Avec la collaboration de Robert Dutrisac

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 888. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TREMBLAY

SUITE DE LA PAGE 1

tout récemment le président. Il a en effet démissionné de son poste à la mi-novembre 2001, soit deux semaines après l'élection qui lui a permis de ravir le pouvoir à Pierre Bourque.

Mais le président de l'exécutif ne voit là rien de répréhensible. «M. Tremblay n'a aucune attache à cet organisme. Certes, il a été impliqué par le passé dans l'Institut, mais il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui a toutes les capacités de répondre au mandat qu'on lui accorde.» Mais n'y a-t-il pas là conflit d'intérêts? «M. Tremblay, pour ne pas donner l'apparence d'un conflit d'intérêts, n'a pas participé au comité exécutif lors de la prise de décision», a simplement répondu M. Zampino.

Ce dernier a précisé qu'un appel d'offres public avait été lancé en janvier dernier, à la suite duquel seulement deux firmes ont déposé une soumission. Publié dans les quotidiens de la métropole, cet appel d'offres avait pour but d'accorder «un contrat de services professionnels relatif à l'accompagnement de la démarche du Sommet». Un comité de sélection issu du Service d'approvisionnement de la Ville a ensuite recommandé au comité exécutif de choisir l'IPSE. «On a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, a assuré M. Zampino. Je peux vous garantir [qu'il n'a reçu aucune information privilégiée].»

Le chef de l'opposition ne croit pas cette version des faits. «La firme était déjà choisie d'avance», dit-il. Il trouve d'ailleurs fort «étrange» que seulement deux entreprises aient soumissionné pour un contrat qui frôle le million de dollars. «Il y a de nombreuses firmes qui sont capables d'organiser un tel sommet. Et d'ailleurs, l'Institut n'est même pas une firme, mais un petit organisme universitaire. Il n'a d'ailleurs rien prouvé avec ce qu'il a fait dans le passé.»

Aujourd'hui dirigé par l'ex-président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, l'IPSE est en effet un organisme composé en grande partie d'universitaires. Sa mission est «de participer à l'élaboration d'un modèle socioéconomique mieux adapté aux nouvelles réalités et d'accélérer sa mise en place».

Le conseil d'administration présidé par M. Béland est notamment composé de Pierre Fortin, économiste bien connu de l'UQAM, Réal Jacob, professeur à l'École des hautes études commerciales, Marc-Urbain Proulx, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, et Mario Polèse, professeur à l'Institut national de recherche scientifique. Pierrette Gagné et Michel Lévesque, deux anciens employés du Devoir, complètent la composition de cette instance. L'organisme en tant que tel emploie pour sa part deux cadres, trois professionnels et un adjoint administratif.

Lorsque l'on a demandé à M. Zampino pourquoi l'Institut avait été privilégié, il a répondu que son ex-

périence dans l'organisation d'événements similaires était grande. «Ils ont reçu une bonne note à cet égard», a-t-il précisé. Et quelles sont ces expériences? Impossible de savoir, M. Zampino étant incapable de répondre à cette question.

Dans le document soumis par l'IPSE à la Ville lors de l'appel d'offres, ce genre d'information est omis. On précise les réalisations personnelles des membres qui seront au comité de coordination sur le Sommet, sans plus. On rappelle par exemple que M. Béland a présidé la Conférence préparatoire au Sommet économique du Québec avant de présider le sommet lui-même. Il a également été président du Forum pour l'emploi pendant dix ans.

Lors du Sommet de Montréal, qui permettra aux citoyens et aux groupes de pression de se faire entendre sur l'avenir de leur ville les 4, 5 et 6 juin prochains, l'IPSE sera responsable de la préparation du Sommet, de son organisation, de son contenu, de son animation, a précisé M. Zampino. L'Institut va également épauler les 27 arrondissements de la ville en prévision des 41 pré-sommets qui auront lieu en mars et en avril.

«C'est un conflit d'intérêts patent, a déploré M. Bourque. C'est comme si M. Tremblay, ayant créé cet organisme dans le passé, voulait prouver ses théories à la grandeur de la ville. C'est comme si la ville tout entière devenait son laboratoire, en fait.»

VACCINATION

SUITE DE LA PAGE 1

Le Dr Yves Robert, médecin au Département de santé publique de Montréal, est catégorique: le vaccin de la rougeole est utilisé depuis 25 ans. Il a prouvé son efficacité en prévenant des décès et des séquelles. Il est reconnu comme étant sûr. Il peut néanmoins être associé, bien que très rarement, à des complications graves. Mais ces complications sont suffisamment rares pour rendre extrêmement difficile l'établissement d'un lien causal entre ce vaccin et l'autisme.

«Le problème est qu'on exige une assurance totale qu'il n'y a aucun risque associé au vaccin, alors que d'autre part, on réclame, sur la base d'une hypothèse non démontrée scientifiquement, d'interrompre un programme d'immunisation [en vigueur depuis 25 ans] parce qu'on a un doute. Pourquoi exige-t-on une preuve en béton armé à propos de la sûreté du vaccin — bien que plusieurs études démentent l'existence d'un lien causal — alors qu'on en réclame si peu de la part de celui qui, [en émettant une hypothèse non démontrée], met en péril le programme d'immunisation? Le doute d'une personne vaut donc plus que la preuve apportée par des dizaines d'années d'expérience...»

Des scientifiques de divers pays se sont appliqués à vérifier l'hypothèse du Dr Wakefield. Leurs recherches n'ont jamais réussi à en faire la démonstration, ajoute-t-il. L'hypothèse du chercheur britannique n'était fondée que sur 12 cas, un nombre dérisoire.

Le Dr Andrew Wakefield a observé des particules viraux dans les tissus intestinaux des 12 personnes autistes — qui avaient été vaccinées — qu'il a examinées dans le cadre de son étude. Selon les chercheurs britanniques, ces virus provoqueraient une inflammation de l'intestin qui limiterait l'absorption d'éléments nutritifs nécessaires au bon développement du cerveau. Or la grande question est de savoir si ces particules sont des virus issus du vaccin ou des virus sauvages naturellement présents dans la nature, lance Yves Robert.

En dépit de l'absence d'une démonstration du lien entre le vaccin et l'autisme, l'hypothèse demeure néanmoins sur la table, indique le Dr Robert. «Mais de là à mettre par terre un programme de prévention contre une maladie, il y a une marge, s'insurge-t-il. Alors que le Dr Wakefield prône l'arrêt de la vaccination en attendant d'obtenir toutes les certitudes, il serait extrêmement dommage de compromettre les succès du programme mondial d'éradication de la rougeole, qui prévoit la disparition de la maladie de la surface de la Terre d'ici trois à huit ans.»

Il ne fait donc aucun doute que les avantages de la

vaccination dépassent largement les risques hypothétiques de l'apparition de l'autisme, tranche Yves Robert.

Mais quelles sont les causes de l'autisme? Environ 90 % des cas d'autisme sont d'origine génétique. «Bien qu'on puisse démontrer hors de tout doute l'origine génétique de la maladie, on ne connaît ni son mode de transmission ni les gènes précis qui y prédisposent», précise le Dr Laurent Mottron, médecin-chercheur à la clinique spécialisée de l'autisme de l'hôpital Rivière-des-Prairies, ajoutant ensuite que les chercheurs sont néanmoins sur la piste d'une vingtaine de gènes qui seraient possiblement impliqués dans l'apparition de cette maladie.

Le chercheur nous apprend par ailleurs que certaines situations particulières permettent néanmoins de prédire un risque plus élevé. La naissance d'un premier enfant autiste, par exemple, accroît la probabilité que le second enfant à naître soit également atteint de la maladie. Ce risque tourne autour de 5 %, indique Laurent Mottron.

De plus, les apparentés au premier degré (père, mère, frère et sœur) d'une personne autiste présentent souvent certaines particularités neuropsychologiques, telles des difficultés dans leurs relations sociales et une perception plus aiguë que la moyenne de certains types d'information (visuelle, auditive ou autre). Ils présentent les mêmes aptitudes que les personnes autistes, pourrait-on dire, mais à des degrés nettement moindres.

Par ailleurs, 10 % des cas d'autisme seraient associés à la présence d'une autre maladie, le plus souvent d'origine génétique. Parmi la trentaine de maladies susceptibles d'entretenir des liens avec l'autisme figurent la sclérose tubéreuse de Bourneville, une maladie relativement rare qui entraîne une déficience intellectuelle, et l'encéphalite hépétique, une infection du cerveau induite par le virus de l'herpès.

D'autres histoires comparables à celle de l'autisme et du vaccin de la rougeole ont défrayé les manchettes ces dernières années, dont celle reliant un lien causal entre le vaccin de l'hépatite B et la sclérose en plaques. Le verdict est tombé en février 2001 dans le *New England Journal of Medicine*: deux grandes études indépendantes ont démontré que le risque de contracter une sclérose en plaques à la suite d'une vaccination contre l'hépatite B est totalement nul. Au contraire, la vaccination semble avoir un effet protecteur!

Citons aussi cette histoire où on croyait que le vaccin administré à la naissance pour immuniser les enfants contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos était susceptible de causer le diabète. Une étude récente vient de battre en brèche cette autre hypothèse.

INFIRMIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

vent plus», a scandé Mme Skene, qui doit rencontrer le ministre Legault au cours des prochains jours pour tenter de trouver des solutions.

Mais hier, à Québec, le ministre de la Santé a déclaré que le problème des infirmières n'est pas que d'ordre «financier». «Le problème vient du fait qu'on éprouve de la difficulté à combler des postes réguliers, surtout les quarts de soir, de nuit et de fin de semaine», a-t-il dit, ajoutant qu'il faut rendre ces postes plus attractifs pour les 10 000 infirmières (25 % des effectifs) qui travaillent toujours sur appel.

D'ores et déjà, la FIIQ réclame de Québec et des hôpitaux des mesures concrètes et immédiates pour réorganiser le travail, ouvrir des postes à temps complet la nuit et ajouter d'autres catégories de personnel aux équipes de travail. À défaut de trouver des solutions, les hôpitaux devront, en dernier recours, envisager de fermer des lits, a soutenu Mme Skene.

«Il faudra envisager de généraliser une pratique de fermeture de lits pour permettre aux infirmières de souffler», dit-elle. «Quand on parle de fermeture de lits, c'est évidemment une mesure extrême. Mais il faut apprendre à vivre avec le personnel qu'on a! Jour après jour, les infirmières nous disent: "C'est dangereux."»

En effet, ces derniers jours, les sorties sporadiques des infirmières des hôpitaux Saint-Luc, Notre-Dame, Sainte-Justine et du Sacré-Cœur étaient notamment fondées sur le caractère dangereux, tant pour elles que pour les patients, du travail avec du personnel réduit.

Selon Mme Skene, le manque de financement des hôpitaux les encourage peu à investir pour engager des brancardiers, des préposés ou toute autre catégorie de personnel pouvant alléger la tâche des infirmières. «Mais si on n'investit pas d'argent pour décharger les infirmières, on finit par le payer en assurance salaire», ajoute-t-elle.

Les infirmières soutiennent que les mesures prévues il y a un an dans le plan sur la main-d'œuvre infirmière, adopté par l'ex-ministre de la Santé, Pauline Marois, ne sont toujours pas appliquées dans «75 %» des hôpitaux. La FIIQ presse les employeurs de réorganiser le travail et juge inacceptable que les remplacements soient «planifiés» à la dernière minute. «Les infirmières ne savent jamais [au moment d'aller travailler] quand elles pourront rentrer chez elles!», affirme la présidente.

Des incitatifs?

La présidente de la fédération infirmière n'exclut pas le recours à des incitatifs de tout ordre pour aider à pallier la pénurie d'effectifs. Interrogée sur la pertinence de verser des primes financières aux infirmières pour pourvoir certains quarts de travail, Mme Skene soutient que cette solution ne peut être satisfaisante qu'à très court terme.

La question des primes financières pour les infirmières, interdites par les conventions collectives, demeure un sujet chaud. Une directive du ministère de la Santé interdit depuis décembre aux hôpitaux de verser toute forme d'incitatifs financiers. Pour s'assurer le recrutement d'infirmières, notamment la nuit, plusieurs hôpitaux du Québec ont versé, depuis un an et demi, un boni allant jusqu'au temps double au personnel infirmier.

Selon la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre, tous les hôpitaux ont cessé cette pratique coûteuse le mois dernier, mais un ou deux réclament toujours le droit de continuer de le faire temporairement pour éviter une crise majeure de personnel.

Le refus des infirmières de l'urgence du Sacré-Cœur d'entrer au travail lundi et mardi coïncidait notamment avec la cessation, le même jour, d'une politique qui permettait la rémunération à temps double.

Au CHUM, malgré un ambitieux plan de main-d'œuvre déployé il y a un an, on continue à verser,

à certaines conditions, une prime de 79 \$ aux infirmières qui pourvoient certains quarts de soir, de nuit et de fin de semaine. Ces primes ont coté un million de dollars en un an, mais la direction voit mal comment on pourrait s'en passer sans risquer de perdre la précieuse disponibilité de plusieurs infirmières.

Il y a toujours 200 postes d'infirmière vacants au CHUM, et trouver des infirmières disponibles pour les quarts de nuit dans des unités hautement spécialisées de cet hôpital universitaire vire au cauchemar. Même si les prélèvements sanguins sont désormais réalisés par des technologues médicaux pour sauver 460 heures par semaine aux infirmières, ces dernières demeurent surchargées et multiplient les heures supplémentaires.

À l'hôpital Sainte-Justine, où on a rémunéré à temps double la fin de semaine pendant tout l'été et lors du congé des Fêtes, on affirme que cette pratique peut être utile à court terme mais contre-productive à long terme. «En bout de piste, les gens compensent en offrant leur disponibilité moins souvent. Nous avions par la suite du mal à trouver des gens disponibles la semaine. Cela peut être une solution temporaire mais qui a un effet d'escalade sur les coûts», soutient Ginette Leduc, directrice des ressources humaines à Sainte-Justine.

Conflit à Sacré-Cœur

Plongés dans un nouveau conflit de travail alimenté par la pénurie de personnel, les infirmières et la direction de l'hôpital du Sacré-Cœur se sont par ailleurs retrouvés hier au Conseil des services essentiels. Celui-ci avait été saisi, la veille, d'une plainte formulée par l'hôpital à la suite des sorties effectuées par la majorité des infirmières de l'urgence, lundi et mardi soirs. Finalement, les parties ont accepté de discuter en présence d'un médiateur et poursuivront leurs pourparlers aujourd'hui.

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

☛ **CE MIDI:** Entrée + tartare de bœuf coupe au couteau et frites + dessert • 18 \$

☛ **CE SOIR:** 5 à 7 au son du Trio Jazz Gutenberg

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.qlra.com